



Pour une Bretagne, grande région maritime

**Politique régionale Mer et Littoral -
Pour une Bretagne grande région maritime
en Europe et dans le monde**

Rapport adopté

CONSEIL RÉGIONAL

Novembre 2023





© Emmanuel Pain

Loïg Chesnais-Girard,
Président de la Région Bretagne
Prezidant Rannvro Breizh
Perzident de la Rejion Bertègn

La Bretagne est la Région maritime par excellence. La mer est un formidable atout pour la création de richesses, d'activités, d'image et de rayonnement pour la Bretagne. Nous voulons que la Bretagne maritime rayonne en Europe et à l'international, qu'elle soit forte d'une économie maritime créatrice d'emplois, d'une identité maritime partagée par l'ensemble des Bretonnes et des Bretons, et dont le développement se fait en préservant les écosystèmes côtiers.

La politique régionale pour la mer et le littoral qui vous est présentée ici fixe notre ambition maritime pour les cinq prochaines années.

Evit komz berr-ha-berr eus strategiezh treuzkemm ekonomikel ha sokial ar Rannvro (STESR) e c'haller lavaret : muioc'h a implijoù ha nebeutoc'h a garbon.

Abalamour ma soñj deomp eo ret kaout muioc'h a implijoù, hag implijoù gwelloc'h, evit krouiñ muioc'h a dalvoudegezh evit arc'hantaouiñ an treuzkemmoù sokial ha war dachenn an endro. Un doare nevez d'ober war-dro an traoù eo pa'z eo bet savet diwar ar c'hendivizoù kaset da benn ganeomp, diwar ur mod da labourat a-stroll etre ar servijoù, an holl o kas ar memes strategiezh war-raok a-fet diorren ekonomikel ha stummañ micherel, enklaskoù ha neveziañ. Dalc'hoù resis-tre a zeu war-wel da neuze. Penaos e vo kinniget stummadurioù nevez ganeomp ? Penaos sikour an embregerezhioù d'ober ar c'hemmoù ret evit talañ ouzh an diazamantoù bras liammet ouzh ar c'hemmoù, hag evit en em ober diouto ? Respont d'ar goulennoù-se bremañ zo ivez prientiñ Breizh da zont, sikour an treuzkemmoù ret ha lakaat Breizh da vezañ ur rannvro pouezus ar genskoazell enni ha lec'h ma vo roet o flas d'an holl.

Setu aze ar pezh a vennomp ober gant ar strategiezh-mañ.

La Bertègn ét la Rejion marinier e come i n-n'a pouint d'aotr àillou. La mè ét ene avantaije de première de qhi qe nen peut tirer du guezon, des alivetéés, de l'imajje e de la fameûzeté pour la Bertègn.

J'ons citrape de vaer la fameûzeté-la raïre en Urope e a l'enternaciona, qe la Bertègn araet 'la pour yelle d'avair ene economie de mè poussante pour c'qe n-i a des empllais, o ene filomie marinier partaijée par tous les Bertones e les Bertons, e q'o se parchomeraet den l'ergardance des ecosistemes côtiers. La politique rejionale pour la mè e les ebords de mè q'i v'êt perzentée ilê trace notr sion pour les cinc perchaines anées.



Avant-propos

La Bretagne, une presqu'île ou presque une île ?

A l'instar des îles, la Bretagne s'est souvent pensée comme périphérique et éloignée de tout. Elle a alors légitimement revendiqué haut et fort son désenclavement et la continuité territoriale dans les ensembles français et continental européen par le développement d'aménagements routiers et ferroviaires.

Mais nous devons regarder la Bretagne pour ce qu'elle est aussi, une région maritime centrale en Europe et dans le monde.

Chaque fois dans l'histoire que la prise de conscience de cette centralité s'est affirmée et que les conditions politiques ont été réunies pour en tirer parti, la Bretagne a prospéré. Son rayonnement maximal du XV^e au XVII^e siècle est ainsi étroitement lié à sa capacité à relever les grands défis océaniques en faisant de sa marine et de ses ports, à l'échelle européenne et transatlantique, les acteurs centraux d'un spectaculaire essor commercial, dont l'ensemble de la péninsule a largement profité.

Chaque fois en revanche qu'elle a tourné le dos à la mer, ou qu'on l'a contrainte à le faire, lorsque le colbertisme puis le blocus napoléonien ont durablement fermé la Manche et le golfe de Gascogne, elle a décliné. Le décrochage économique breton du XIX^e siècle, dont les effets, à bien des égards, ont perduré jusqu'aux années 1960-1970, est le produit d'un enfermement géopolitique français dans une vision exclusivement continentale, dont notre région a été la première des victimes.

On ne s'affranchit pas impunément de la géographie. Parce que l'évidence de sa vocation maritime a trop longtemps été niée, la Bretagne a beaucoup perdu. Pourtant, la mer borde et baigne ses 5 départements, dessinant près de 5 000 km de côtes, lesquels constituent le terreau de notre identité et le levier de notre développement.

Ces dernières années, les régions maritimes, et singulièrement les régions maritimes celtiques bousculées par le Brexit, ont pris la pleine mesure de leurs incomparables richesses et des opportunités qui s'offrent à elles, tant sur le plan de la transition écologique que de l'intensification des échanges culturels et commerciaux.

Nos côtes sont devenues des enjeux d'importance majeure en vue de la préservation des océans, dont dépendent l'atténuation du réchauffement climatique, la sauvegarde de la ressource halieutique et la souveraineté alimentaire, mais aussi la promotion des activités touristiques et nautiques ainsi que la transition électrique et énergétique via notre formidable potentiel de vent, de houle et de marées.

La mer n'a pas de frontière, ce qui convient tout à fait à la Bretagne. Frontière maritime de l'Union, elle l'est néanmoins redevenue, à l'instar d'autres régions européennes. Elle en prend acte sans pour autant renoncer à la quête de nouvelles coopérations interrégionales, désireuse que l'ambition de l'Europe bleue continue à prospérer, notamment par le biais de l'axe celtique et de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) qui fête cette année ses 50 ans à Saint Malo.

Ainsi la Bretagne, par son identité, son positionnement géographique et son ambition maritime, contribue et contribuera, plus encore demain, à la construction du projet maritime européen. Fidèle à sa tradition humaniste, elle affirmera haut et fort que l'Homme fait partie de la nature et qu'on ne peut, par idéologie, l'exclure ou mettre ses activités à part ou de côté.

Les femmes et les hommes de la mer, dans la pluralité de leurs métiers, sont une force pour notre région. Une force économique, bien sûr, mais au-delà encore, l'un des creusets de notre sentiment d'appartenance et un extraordinaire vecteur de notoriété à l'international.

L'image de la Bretagne dans le monde, c'est, d'abord, un champ que l'on cultive et un bateau de pêche qui quitte le port. Autant dire que nous touchons là au cœur de notre ADN régional. Cette richesse-là, nous devons la concilier avec la sauvegarde de la biodiversité et la préservation des écosystèmes marins et côtiers en tenant compte des différents usages sans les exclure.

Dans cette optique, le réseau des territoires maritimes constitué des huit Groupes d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA), et le parc marin de la mer d'Iroise sont de beaux exemples à promouvoir. Toutes les activités de l'Homme évoluent pour s'adapter à la transition écologique. La gestion des aires marines protégées doit permettre de sauvegarder la biodiversité marine et contribuer à améliorer davantage l'état des stocks halieutiques, sans exclure les activités humaines a priori. Les pratiques sélectives de captures doivent y être renforcées, pour aller vers une pêche écologique, et le contrôle d'usage des différents engins de pêche dans l'espace et le temps également.

De la même manière, au sein de la Conférence Régionale Mer et Littoral (CRML) – véritable parlement de la mer instauré par Décret en Conseil d'Etat –, la Bretagne œuvre pour que le déploiement des énergies offshore ne s'opère pas dans le cadre de zones à vocation exclusive qui puissent s'exonérer de la protection de la biodiversité ou d'une activité halieutique forte.

Le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc, qui a donné lieu à la rédaction de près de 40 études d'impact environnemental, nous révèle que cette volonté politique, non seulement souhaitable, est surtout tout à fait opérationnelle.

Le projet breton se veut réaliste et efficient : mettre au même niveau d'importance et la biodiversité et la pêche et les énergies offshore, le tout encadré par un développement portuaire dédié et engagé dans la transition écologique.

La stratégie maritime doit être une approche globale qui intègre et croise toutes les problématiques : la gestion coordonnée de nos infrastructures portuaires, l'habitat et le tourisme, l'évolution du trait de côte, les zones marines protégées, la transition aval et amont de la pêche et de la conchyliculture, l'appui aux filières spécifiques : construction navale, nautisme, nouvelles techniques de pêche, algues, recherches scientifiques, formations maritimes, sécurité et solidarité en mer....

Cette approche conduira notamment à nous interroger collectivement sur la voie à emprunter pour mettre un terme à la dépendance de la Bretagne aux énergies fossiles et aux protéines animales qui affluent massivement dans nos ports.

Le temps est venu pour notre région de renouer avec son destin océanique. Par sa stratégie maritime, elle se donne les moyens de donner corps à cette ambition d'une Bretagne en phase avec son identité profonde et tournée vers le grand large.

N'en doutons pas, fidélité à soi-même et ouverture au monde constituent les indispensables ferments de notre rayonnement futur.

Table des matières

Avant-propos.....	2
Pour une Bretagne grande région maritime en Europe et dans le monde.....	6
Une politique opérationnelle pour répondre de manière urgente aux enjeux maritimes de nos territoires et aux besoins de notre société	8
Une politique « socle » pour la concrétisation du projet politique régional.....	10
Une politique structurante qui mobilise les compétences régionales de manière transversale et intégrée	10
Une politique qui tire les enseignements du passé et élaborée avec les acteurs.....	12
L'ambition et les trois priorités de la Région pour une Bretagne maritime à l'horizon 2028	13
Priorité n° 1 : Renforcer une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrice d'emplois de qualité et au service de la transition écologique de la Bretagne.....	14
La mer, un pilier de la transition et du développement de l'économie bretonne	15
Des ports au service de l'économie régionale	16
Une filière halieutique résiliente et tournée vers l'avenir.....	18
Une industrie maritime au service de la décarbonation de notre société.....	20
Les énergies marines renouvelables pour réduire notre dépendance énergétique.....	20
Un transport maritime propulsé par le vent pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre du transport de marchandises	22
Une filière Hydrogène vert pour une mobilité Zéro émission	23
Innover pour faire de la mer une solution aux besoins de notre société.....	24
La cybersécurité : chaînon indispensable à l'accroissement de la digitalisation du secteur maritime	25
L'économie sociale et solidaire et la mer	26
La promotion de l'égalité professionnelle au sein du secteur maritime.....	27
Un nautisme plus durable et accessible au plus grand nombre.....	28
Priorité n° 2 : Garantir des écosystèmes côtiers résilients et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients.....	31
S'adapter aux effets du changement climatique sur le trait de côte.....	32
Un patrimoine naturel littoral sain et préservé	33
Des eaux côtières de qualité assurant le bon fonctionnement des écosystèmes et la pratique des activités maritimes primaires	35
Pour une réduction des déchets marins sur les côtes bretonnes	37
Un réseau régional de territoires maritimes	38
Une planification spatiale maritime régionale pour donner de la visibilité aux activités et s'assurer du bon fonctionnement des écosystèmes marins.....	40
Priorité n° 3 : Faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien-être pour les Bretonnes et des Bretons.	41
Une « diplomatie maritime » bretonne	42
Faire des Bretonnes et des bretons des citoyen·ne·s et des ambassadeurs de la mer.....	44
Un patrimoine maritime marqueur d'identité.....	46
Une formation maritime suscitant des vocations et répondant aux besoins des secteurs	47
Annexe : Calendrier prévisionnel des feuilles de routes et autres politiques prévues dans la politique régionale mer et littoral	50
Liste des abréviations et des sigles	51

Pour une Bretagne grande région maritime en Europe et dans le monde

La politique régionale pour la mer et le littoral mise sur l'atout et le potentiel exceptionnel que représentent la mer et les territoires maritimes pour répondre aux enjeux actuels et futurs de la Bretagne. Notre proximité avec la mer a structuré et structure toujours le quotidien et le développement de la Bretagne. Elle est l'une des principales sources de notre richesse économique, environnementale et sociale. Cet atout, trop souvent oublié ou considéré comme un acquis ou une évidence, demande une attention particulière et une action forte de la part du Conseil régional. Il en va de l'avenir de notre territoire et de notre capacité collective à mettre en œuvre les transitions indispensables au bien-être des habitant·e·s et à la résilience de nos territoires.

L'enjeu est de transformer une réalité historique, écologique, géographique et physique en une évidence culturelle et économique. Il s'agit de faire de la mer, dernier espace de notre planète encore peu exploré et nouveau champ de développement, un atout pour la création de richesses, d'activités, d'image et de rayonnement pour la Bretagne. La mer est, avant tout autre, son critère de différenciation majeur.

La Bretagne doit inventer une stratégie de développement intégrant pleinement les défis écologiques. Il s'agit de disposer d'écosystèmes côtiers en bonne santé, socles du développement d'une économie bleue rayonnante à l'international et d'une résilience de nos territoires face aux effets du changement climatique.

La politique maritime du Conseil régional de Bretagne doit accompagner le développement et les mutations écologiques des secteurs et filières maritimes (ressources halieutiques et aquaculture, biotechnologies marines, énergies marines renouvelables, industrie maritime, etc.). Elle doit permettre de déployer pleinement les potentiels de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation liés à la mer et servir un projet régional portuaire et logistique au service du développement des territoires et de la décarbonation du transport de marchandises, en lien avec le futur Réseau TransEuropéen de Transport (RTE-T).

Il s'agit de faire de la maritimité de la Bretagne un des axes majeurs de son rayonnement et de son attractivité économique, de conforter la première place de la Bretagne dans les sciences et technologies de la mer, et dans ses filières d'excellence, d'accompagner les mutations nécessaires des

secteurs de la pêche et des activités halieutiques. La mer est probablement l'un des meilleurs atouts pour faire face aux enjeux de souveraineté énergétique, alimentaire, industrielle, en matière de santé et de défense.

Enfin, si les enjeux sont écologiques et les opportunités économiques, les leviers sont essentiellement humains. Il est donc indispensable de maintenir une culture maritime vivace, en permettant aux Bretonnes et aux Bretons de s'approprier et de « vivre la mer », par la formation, le loisir, la création et les événements artistiques ou culturels, la transmission des savoirs et savoir-faire liés à la mer, l'accès au patrimoine maritime matériel ou immatériel. Permettre au plus grand nombre de Bretonnes et de Bretons de se sentir citoyen-ne-s de la mer, fiers de cette dimension spécifique de leur identité, conscients de leur responsabilité et leur permettre de se former pour contribuer à faire de la Bretagne une grande région maritime en Europe et dans le monde.

Le Brexit a transformé la situation géostratégique de la Bretagne. Comme d'autres régions européennes, la Bretagne est redevenue une nouvelle frontière maritime extérieure de l'Union européenne. Ce changement a des conséquences très concrètes comme les nouvelles obligations en matière de contrôle douanier ou de police aux frontières dans les ports de Roscoff ou de Saint-Malo ou, pour les navires de pêche opérant dans les eaux britanniques ou des îles anglo-normandes, le nouveau cadre de gestion des pêches pour les navires dépendant dorénavant des dispositions de l'accord de Commerce et de Partenariat entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Cela nous rappelle aussi que les activités maritimes bretonnes ne se limitent pas à la zone côtière ou à la Zone Economique Exclusive (ZEE) française, mais qu'elles sont aussi bien présentes en Mer d'Ecosse, d'Irlande, ou dans l'Océan indien pour ne citer que quelques exemples.

La situation géostratégique de la Bretagne s'exprime en matière de sécurité maritime, en raison de la position à la fois péninsulaire et au carrefour de l'Atlantique et de la Manche. La Bretagne est donc amenée à fournir des services européens et internationaux en matière de surveillance, de sécurité maritime et de gestion des pollutions en mer qui sont essentiels à la fois pour la sécurisation et la régulation du transport maritime, mais également pour la préservation de l'environnement marin. Elle accueille une part importante des moyens et des activités de défense nationale liées à la mer. Les liens entre la Bretagne et la Marine nationale sont forts mais peuvent encore être développés et valorisés.

Quelques chiffres-clés

- 70 348 emplois directs dans le secteur maritime (hors tourisme)
- 80% de l'emploi dans 4 domaines :
 - Les **activités de Défense** liées à la mer représentent le premier domaine avec 28,8% des emplois maritimes bretons. Elles regroupent près de la moitié des effectifs français de la Marine Nationale
 - Le secteur **des produits de la mer à des fins alimentaires** représente avec ses 18 432 emplois, en tiers des emplois du secteur au niveau national
 - Le secteur de la **construction et réparation navale** et le secteur du **nautisme** (respectivement 11 799 et 7 237 emplois) rassemblent 25% des emplois nationaux de ces domaines
- 4 990 marins pêcheurs, soit 38% des effectifs de France métropolitaine, arment près de 1 190 navires
(données de l'Observatoire de l'économie maritime en Bretagne (données 2020) - Etude menée par les deux réseaux bretons des Chambres de commerce et d'industrie et des agences d'urbanisme et de développement, en partenariat et avec le soutien de la Région Bretagne.)
- 22 ports de compétence régionale représentant 4 millions de passagers dont 2 847 491 passagers pour les îles
- 160 ports de plaisance et 400 zones de mouillages collectifs proposant 46 255 places
- 106 aires marines éducatives, soit 40% des AME existantes en France métropolitaine et dans les outremer
(données OFB 2020)
- 31 centres de classes de mer sur les 40 encore actifs en France
- 26 % des élèves bretons scolarisés de la maternelle au lycée pratiquent une activité nautique scolaire *(donnée Nautisme en Bretagne 2019)*
- La Bretagne représente à elle seule 50 % des compétences françaises en recherche et développement des sciences et technologies de la mer
- La Bretagne Sailing Valley réunit plus de 160 acteurs de la voile de compétition.
- La Bretagne dispose d'un réseau fédéré de 165

Une politique opérationnelle pour répondre de manière urgente aux enjeux maritimes de nos territoires et aux besoins de notre société

Convaincue que le développement maritime peut être un puissant levier d'aménagement du territoire et un moteur pour la transition écologique, énergétique et économique de la Bretagne, la Région s'est saisie depuis 2004 de toutes les opportunités pour consolider, à l'échelle régionale, une ambition maritime fondée sur des responsabilités accrues dans la gestion des ports, les énergies marines renouvelables, le soutien à la pêche, le développement de la recherche et de l'innovation, et sur des politiques volontaristes dans de nombreux domaines (éducation à la mer, biotechnologies, nautisme, etc.).

La Bretagne a aussi proposé et mis en place de nouvelles formes de gouvernance en créant **la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) (Parlement de la mer)** en mai 2009 qui a depuis inspiré d'autres régions (création de Parlements de la Mer). Elle a mobilisé le volet territorial du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) pour compléter cette conférence régionale par un réseau de territoires maritimes, plus à même d'agir à l'échelle locale pour répondre aux enjeux maritimes.

La Conférence régionale de la mer et du littoral a adopté **la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral (SBML)** au printemps 2018. Fruit de 18 mois de concertation avec les acteurs et les territoires bretons, la SBML a constitué une nouvelle étape répondant aux attentes exprimées par les différentes parties prenantes et permettant à la Bretagne et à l'ensemble des acteurs bretons de disposer d'un document directeur en matière de politique maritime intégrée. La stratégie est annexée au Schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Cette stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral est celle de l'ensemble des acteurs bretons et non uniquement celle de la Région. De ce fait elle bénéficie des compétences et des moyens d'action de l'ensemble de ces acteurs, ce qui lui permet d'avoir une couverture très large des sujets et des enjeux maritimes.

Sa concrétisation repose sur l'engagement de l'ensemble des acteurs à agir à leur niveau, avec leurs moyens et leurs compétences pour donner corps à cette ambition maritime de la Bretagne.

La Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML), Parlement de la mer

Inscrite dans la charte des espaces côtiers bretons adoptée en 2007, la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) a été installée en mai 2009 à l'initiative de la Région. Elle est coprésidée par le Président de la Région, le Préfet de région et le Préfet maritime de l'Atlantique.

La CRML a sans conteste marqué un tournant dans la façon d'appréhender la gestion de la mer et du littoral en Bretagne. Elle a montré qu'entre le transfert et la centralisation des compétences, une forme de gouvernance, associant collectivités territoriales, Etat, société civile et acteurs économiques et sociaux était possible et permettait de mieux agir. Le fonctionnement de la CRML repose non pas sur la séparation des compétences de l'Etat et des collectivités, mais au contraire sur leur complémentarité et sur la co-construction de la décision publique.

Reconnue par décret en Conseil d'Etat en février 2012, la Conférence est aujourd'hui considérée comme une référence. Elle est également reconnue par l'ensemble des acteurs bretons de la mer comme une instance efficace et opérationnelle.

Depuis son installation, elle a notamment permis de définir les zones d'implantation des EMR, de produire des avis sur la mise en place de la directive cadre « stratégie pour le milieu marin », ou encore la gestion du dragage portuaire.



Dans cette logique, la Région, comme d'autres acteurs bretons, a adopté en juin 2018 **une feuille de route en faveur de la mer et du littoral**. Elle constituait la contribution de la Région à la stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral.

L'élaboration de la présente politique maritime régionale s'inscrit ainsi dans le prolongement de l'engagement de la Région depuis près de 20 ans en matière de politique maritime intégrée et définit l'ambition de la Région Bretagne pour les cinq prochaines années.

Les thèmes et les enjeux de la nouvelle politique en faveur de la mer doivent être enrichis des éléments plus récents que sont par exemple les effets du Brexit sur les activités maritimes en Bretagne, les conséquences de la guerre et des tensions internationales mettant en exergue les enjeux de souveraineté et de puissance dans le domaine de l'alimentation, de l'énergie, des technologies et de l'approvisionnement en matières premières, le pacte vert pour l'Europe (Green Deal), la politique européenne pour le climat (« Fit for 55 »), ou encore les questions d'égalité femme/homme.

Cette politique régionale renouvelée doit aussi prendre en compte les politiques comme la stratégie nationale de la mer et du littoral et le document stratégique de façade pilotés par l'Etat, le SRADDET au niveau régional, la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3), le cadre posé par la Stratégie régionale des Transitions Economique et Sociale (SRTES).

En s'adossant aux engagements volontaristes régionaux, dont celui de décliner une approche intégrée égalité femme-homme dans toutes ses compétences, elle doit également saisir ici l'opportunité d'illustrer et de décliner des actions concrètes, inclusives en faveur d'une meilleure et plus juste place des femmes dans tous les espaces du secteur.

Les menaces auxquelles sont confrontés les territoires et les secteurs maritimes se sont aggravées pour atteindre des niveaux jamais atteints et cela en très peu de temps. C'est vrai pour

La Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral (SBML) adoptée en mai 2018 par la CRML

La stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral est une initiative volontaire des coprésidents de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML). Elle s'articule autour de cinq grands défis à l'horizon 2040 :

1. Disposer d'écosystèmes marins et côtiers en bon état écologique et productifs ;
2. Faire de la mer un levier de développement pour l'économie et l'emploi à l'échelle régionale ;
3. Promouvoir des territoires maritimes résilients, accueillants et accessibles pour tous ;
4. Faire de la mer un vecteur d'ouverture sur le monde et un marqueur d'identité ;
5. Garantir une gouvernance régionale adaptée à une politique maritime intégrée.

Pour chacun de ces grands défis, des priorités pour la Bretagne sont retenues et les acteurs sont invités à se mobiliser pour les mettre en œuvre à leur niveau.

La feuille Mer & Littoral adoptée par le Conseil régional en mai 2018

Elle se structurait autour des axes suivants :

- Développer une culture maritime pour accompagner les changements de comportements ;
- Promouvoir et développer la formation dans le domaine de la mer ;
- Renforcer la valeur ajoutée de la pêche bretonne ;
- Contribuer au développement de l'activité conchylicole ;
- Conforter la filière « Algues » comme filière économique d'avenir ;
- Développer les énergies marines renouvelables ;
- Conforter la filière industrielle navale ;
- Faire des ports un levier du développement de la Bretagne ;
- Accompagner le développement durable des îles bretonnes ;
- Renforcer les atouts maritimes du tourisme breton ;
- Contribuer au maintien du bon fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers ;
- Renforcer la recherche et l'innovation ;
- Contribuer à la bonne gouvernance des espaces maritimes et littoraux.

A l'automne 2022, près de 90% des 104 actions prévues avaient été réalisées ou étaient en cours de réalisation.

les effets du changement climatique, pour la pression foncière, mais aussi pour le coût de l'énergie, la cohabitation entre activités, le déficit de main-d'œuvre et de mixité dans les différents secteurs économiques. De nouveaux défis sont donc venus s'ajouter aux précédents comme la décarbonation des flottes, l'adaptation à l'élévation du niveau de la mer ou encore la nécessité d'accélérer le développement de solutions pour répondre aux besoins de notre société tels que l'alimentation, la santé, les biotechnologies, l'approvisionnement en matières premières, etc., à partir des ressources marines.

L'importance et la diversité des ressources marines et des espaces maritimes qui bordent la Bretagne, le savoir-faire et les compétences présentes dans nos territoires, le caractère fédérateur de la mer, l'identité maritime propre à la Bretagne et la prise de conscience de la nécessité d'agir collectivement constituent autant d'atouts pour faire de la mer une opportunité pour répondre à ces besoins de notre société.

L'enjeu de cette nouvelle politique maritime est sa capacité à apporter des réponses fortes et opérationnelles aux crises et aux défis auxquels sont confrontés les acteurs de la mer et les territoires maritimes, en mobilisant les compétences et l'ensemble des moyens d'action de la Région afin de favoriser l'écriture d'un nouveau récit maritime pour la Bretagne.

Une politique « socle » pour la concrétisation du projet politique régional

De par le caractère très ouvert des sujets qu'elle recouvre et la volonté de la mettre en œuvre de façon transversale et intégrée, la politique maritime est l'une des politiques maitresses de la mise en œuvre du projet politique de la Région et cela dans ses trois ambitions :

- **Bien-vivre dans une Bretagne en bonne santé**, en agissant en faveur du développement local de la résilience des territoires et de la qualité de l'environnement marin ;
- **Plus d'emploi, moins de carbone**, en favorisant les emplois en lien avec la mer qui sont de fait peu délocalisables, et en faisant de la mer un levier de transition énergétique ;
- **Plus de Bretagne**, en utilisant la mer comme marqueur d'identité et de différenciation pour développer des coopérations, fédérer les Bretonnes et les Bretons et renforcer le rayonnement de la Bretagne à l'international.

Pour valoriser pleinement les avantages offerts par cette transversalité, il est nécessaire de mobiliser et d'articuler l'ensemble des politiques régionales.

L'objectif visé par la Région dans l'élaboration de cette nouvelle politique maritime est de disposer :

- **D'une politique qui s'enrichit des enseignements et des résultats de deux décennies d'action** en faveur de la mer pour renforcer le rôle stratège de la Région en matière maritime ;
- **D'une politique qui mobilise l'ensemble des compétences et des moyens de la Région** pour répondre aux enjeux maritimes de la Bretagne et pour faire de la mer un levier de transition ;
- **D'une politique opérationnelle**, au plus près des besoins des acteurs et des territoires.

Une politique structurante qui mobilise les compétences régionales de manière transversale et intégrée

L'action régionale doit porter là où sa valeur ajoutée est la plus forte et cela en mobilisant l'ensemble de ses moyens. Ses leviers pour agir proviennent à la fois de ses compétences et de sa capacité d'entraînement :

- La Région possède d'abord **une forte légitimité politique** pour porter une position au niveau national et/ou pour fédérer les acteurs au niveau régional sur les questions maritimes telles que les énergies marines renouvelables ;
- **Les compétences exclusives de la Région ou partagées avec les autres collectivités (départements, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et communes)** : développement économique (SRDEII-S3-SRTES), orientation et formation professionnelles, lycées (CPRDFOP-SRTES), aménagement du territoire et environnement (SRADDET), transports (ports, liaisons vers les îles, etc.), le patrimoine, le tourisme, la culture, le sport, l'éducation populaire ;
- **Le statut d'organisme intermédiaire dans la mise en œuvre des fonds européens** notamment pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) au niveau régional : pêche, aquaculture, filière de valorisation, ports de pêche, économie bleue dans les territoires maritimes.

Cette politique maritime renouvelée est à la fois un document directeur pour l'ensemble des politiques régionales ayant un lien direct ou indirect avec la mer et le littoral et la contribution de la Région à la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral. Elle formule ainsi une ambition et précise les priorités des politiques régionales pour les 5 prochaines années.

Elle représente le volet maritime de la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), prolonge la stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3), et reprend le volet maritime du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Elle sera complétée par des documents détaillant, par domaine ou sujet, les actions et les modalités opérationnelles que la Région envisage de mettre en œuvre pour concrétiser son engagement.

Les dispositifs de gouvernance développés par la Région depuis le début des années 2000, aux premiers rangs desquels on trouve la Conférence régionale de la mer et du littoral, le réseau des territoires maritimes (GALPA) et les différents comités thématiques existants (EMR, nautisme, etc.), sont aujourd'hui opérationnels et permettent à la Région d'être en connexion directe avec le terrain et les acteurs. Il s'agit maintenant de les compléter par des dispositifs de pilotage internes renforçant la transversalité et la mobilisation des politiques régionales en faveur de la mer et du littoral.

Un « Quart-Mer » réunissant l'ensemble des Vice-président·e-s du Conseil régional dont le mandat interagit directement ou indirectement avec les sujets maritimes a été mis en place. Sous le pilotage du Président de la Région, il se réunit une fois par mois pour échanger sur l'ensemble des questions maritimes et arbitrer les orientations politiques en faveur de la mer et du littoral.

Les élu·e-s régionaux·ales représentant la Région dans les commissions mer et littoral des GALPA seront régulièrement réunis pour renforcer les connexions entre les territoires maritimes et la Région et la complémentarité entre les deux échelons décisionnels.

Des ateliers inter-commissions régionales¹ seront organisés autant que de besoin pour évoquer les sujets maritimes et mieux cerner les actions que la Région peut mettre en œuvre.

Des groupes de travail thématiques pourront être mis en place avec les acteurs sur des sujets précis et délimités dans le temps.

¹ Le Conseil régional de Bretagne comprend 7 commissions (Climat, transitions et biodiversité / Economie / Aménagement et mobilités / Formation, orientation et langues de Bretagne / Jeunesse, égalité, citoyenneté / Culture et sports / Finances et ressources humaines) dans lesquelles siègent les élu·e-s régionaux·ales. Ces commissions sont consultées pour avis sur les dossiers présentés en assemblée plénière ou en commission permanente.

Enfin, la Région a renforcé sa présence dans les instances nationales et européennes de la mer et du littoral. Elle siège ainsi au Conseil national de la mer et du littoral (CNML), dans son comité spécialisé pour la recherche marine, maritime et littorale (COMER), et au Comité national du trait de côte (CNTC). La Région est également très active au sein de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM).

En complément, le rapport transversal mer réalisé dans le cadre du Rapport annuel d'analyse par programme (RAP), qui présente un bilan de la mise en œuvre des politiques régionales sera refondu. Son nouveau format permettra de suivre la mise en œuvre et les résultats de la politique régionale mer et littoral, et de faire un bilan de l'ensemble des différentes actions menées ou soutenues par la Région dans le domaine maritime.

Une politique qui tire les enseignements du passé et élaborée avec les acteurs

La définition de l'ambition maritime de la Région et des priorités pour les cinq prochaines années s'appuie sur un bilan des actions inscrites dans la feuille de route régionale adoptée en 2018 et sur l'analyse de la manière dont les sujets maritimes interagissent avec les compétences régionales et les différentes politiques régionales. La prise en compte des sujets maritimes dans les documents de référence tels que le SRADDET a également alimenté ce travail d'analyse. Ce dernier a été enrichi à la fois par les stratégies élaborées par les territoires maritimes² dans le cadre de la mise en œuvre du volet territorial du FEAMPA, et par les documents stratégiques réalisés par des acteurs, tels que le CESER de Bretagne et ses nombreux travaux sur la mer et le littoral ou encore les documents réalisés par des acteurs, comme par exemple l'association Breizhmer et son plan stratégique pour une filière halieutique durable.

Les opérations réalisées pour la révision de la politique maritime régionale

- Bilan de la précédente feuille de route ;
- Ateliers prospectifs entre les services de la Région sur les enjeux mer et littoral ;
- Temps d'échange avec la section Mer et Littoral du CESER ;
- Premier passage en session plénière du Conseil régional (décembre 2022), afin de débattre de l'ambition maritime pour la Bretagne, des enjeux et opportunités qu'elle offre et des orientations prioritaires proposées ;
- 4 Groupes de travail ouverts à l'ensemble des élus régionaux sur les priorités retenues ;
- Réunions de travail avec l'ensemble des Vice-Président-e-s de la Région dont le mandat interagit avec les sujets maritimes ;
- Séminaire de travail avec les membres des GALPA.

La révision de la politique maritime de la Région s'est appuyée sur les cadres et les dispositifs de gouvernance existants et a été menée par des opérations de concertation ciblées.

A noter que chacune des feuilles de route et des stratégies qui viendront compléter ce document chapeau comprendra un temps de concertation avec les parties prenantes concernées.

² 8 groupements d'acteurs locaux pêche et aquaculture (GALPA) composent le réseau des territoires maritimes bretons : Pays de Saint-Malo/Dinan Agglomération, Saint-Brieuc/Lamballe, Quartier maritime de Paimpol, Pays de Morlaix, Pays de Brest, Pays de Cornouaille, Pays de Lorient-Quimperlé et Pays d'Auray/ Pays de Vannes.

L'ambition et les trois priorités de la Région pour une Bretagne maritime à l'horizon 2028

La Région reconnaît l'étendue des défis et des opportunités que traverse la Bretagne, compte tenu de ses compétences et moyens limités, elle ne peut prétendre pouvoir seule tous les traiter. C'est pourquoi elle souhaite se concentrer sur des enjeux et des sujets sur lesquels son action peut produire de réels changements et contribuer ainsi à la concrétisation d'une politique maritime intégrée.

Ainsi, le Conseil régional agira pour que la **Bretagne maritime rayonne en Europe et à l'international, qu'elle soit forte d'une économie maritime créatrice d'emplois, d'une identité maritime partagée par l'ensemble des Bretonnes et des Bretons, et dont le développement se fait en préservant la qualité et le bon fonctionnement des écosystèmes côtiers.**

Cette ambition se décline en trois grandes priorités qui se concrétiseront par le biais de stratégies et de feuilles de route thématiques :

- **Renforcer une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrice d'emplois de qualité et au service de la transition écologique de la Bretagne ;**
- **Garantir des écosystèmes côtiers résilients et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients ;**
- **Faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien-être pour les Bretonnes et les Bretons.**

Chacune de ces priorités est présentée ci-après, ainsi que les stratégies et les feuilles de route par lesquelles elles se concrétiseront.

Priorité n° 1 : Renforcer une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrice d'emplois de qualité et au service de la transition écologique de la Bretagne

En 2019, l'économie maritime génère 5,4% des 1,3 millions d'emplois localisés en Bretagne, un poids équivalent au secteur de la construction. Alors qu'elle concentre globalement 4,5% des emplois nationaux, elle représente environ un quart de ceux de la construction navale ou du nautisme, un tiers de ceux des produits de la mer et près de la moitié des effectifs de la Marine nationale.

La Bretagne pèse et rayonne au niveau national, européen et international, notamment sous l'angle des activités de recherche et d'innovation dans les sciences et technologies de la mer. Si le nombre d'emplois dans la recherche ne représente que 3% des emplois maritimes bretons, ce domaine concentre d'importantes fonctions stratégiques qui permettent à la Bretagne de renforcer son positionnement à l'échelle internationale, avec en premier lieu 26 établissements et 2 370 emplois dans l'enseignement supérieur/recherche, principalement autour du Campus Mondial de la Mer.

En trois ans (de 2016 à 2019) et malgré l'impact de la crise sanitaire liée au COVID 19, l'économie maritime bretonne a créé 2 100 emplois supplémentaires net, soit une augmentation de 3,1%. Cette croissance provient du secteur privé et plus précisément des filières des produits de la mer alimentaires, du nautisme, de la construction et de la réparation navales, ainsi que des produits de la mer non alimentaires et de la recherche marine.

Ces chiffres, issus de l'observatoire de l'économie maritime en Bretagne, démontrent la diversité des moteurs de croissance dont dispose la Bretagne en matière d'économie maritime et le dynamisme en matière d'emplois.

Cependant les crises sanitaires, énergétiques et géopolitiques qui se sont succédées et combinées ces 4 dernières années, ont exacerbé les tensions déjà présentes dans les différents secteurs. Cette évolution implique de réviser les modèles et les stratégies en place pour apporter de la lisibilité aux différents secteurs et leur offrir les meilleures conditions possibles de développement.

La diversité et le dynamisme de l'économie maritime bretonne combinés à la présence d'une importante communauté scientifique et d'innovation, et à la qualité des écosystèmes côtiers bretons constituent une opportunité pour répondre aux enjeux de transition écologique : décarbonation du transport maritime, production d'énergies marines renouvelables, développement de biotechnologies et de matériaux biosourcés à partir des ressources marines, valorisation locale des ressources halieutiques dans le secteur de l'alimentation.

La Région veut développer des filières d'excellence dans le secteur maritime, c'est-à-dire des filières génératrices d'emplois non délocalisables dans des secteurs contribuant à la décarbonation de notre société et faisant de la Bretagne une grande région européenne en matière d'économie bleue.

Pour mener à bien ses ambitions, la Région souhaite :

- **S'appuyer sur ses ports pour développer l'économie régionale et décarboner le transport ;**
- **Accompagner le secteur de l'halieutique dans sa transition écologique pour que ce secteur reste l'un des piliers de l'économie bleue de la Bretagne ;**
- **Poursuivre ses efforts pour le développement des énergies marines renouvelables ;**
- **Accompagner la décarbonation du transport maritime en développant notamment la filière de l'hydrogène et de la propulsion vélique ;**
- **Consolider l'économie du secteur de la défense et de la sécurité maritime (cybersécurité, spatial...) ;**
- **Poursuivre ses efforts en matière de R&D pour innover et apporter des solutions aux enjeux de notre société (santé, alimentation, matériaux biosourcés, cybersécurité, économie sociale et solidaire) ;**
- **Accompagner le secteur nautique dans sa transition écologique et sociale.**

Ces objectifs se concrétiseront à travers les stratégies, feuilles de route ou actions présentées ci-dessous, qui ont pour certaines déjà été adoptées ou qui le seront dans les mois à venir.

La mer, un pilier de la transition et du développement de l'économie bretonne

Au printemps 2023, les élu-e-s du Conseil régional ont adopté la SRTES qui définit les trois priorités politiques majeures de la Région en matière de développement économique :

- Accélérer et réussir les transitions climatique et écologique de l'économie et de la société bretonnes ;
- Conforter la base productive bretonne, alimentaire et industrielle, dans une perspective de souveraineté ;
- Conforter la cohésion et l'inclusion sociales comme facteurs de performance économique et d'épanouissement individuel.

Elle comprend également trois axes transversaux : conforter la dimension maritime de la Bretagne, conforter l'équilibre et l'ancrage territorial des activités économiques, renforcer le rayonnement de la Bretagne et maîtriser son attractivité.

Cette nouvelle stratégie met en synergie les 3 documents de planification prévus par la loi que sont le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR).

Concernant la dimension maritime, la SRTES a pour objectif de :

- Accompagner le développement et les mutations écologiques des secteurs et filières maritimes (ressources halieutiques et aquaculture, biotechnologies marines, énergies marines renouvelables, etc.) ;
- Déployer pleinement les potentiels de recherche enseignement supérieur et innovation liés à la mer (dans le cadre de la S3) ;
- Proposer et déployer un projet régional portuaire et logistique au service du développement économique (développement de nouvelles lignes de fret, du cabotage et de transports décarbonés, etc.).

La stratégie portuaire, les feuilles de route en faveur de la filière halieutique, du transport maritime propulsé par le vent, de la filière nautique qui seront prochainement proposées, la feuille de route cybersécurité récemment adoptée, et la révision des feuilles de route relatives aux énergies marines renouvelables et à la filière hydrogène, sont les déclinaisons directes de ces objectifs de la SRTES concernant la mer et le littoral. Elles sont complétées par les politiques développées en faveur de la voile de compétition, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire.

Ces différentes priorités sont présentées ci-après. Elles sont complétées par le dispositif régional d'aides aux entreprises. La Région a déployé une palette d'aides et de solutions pour accompagner les entreprises à chaque étape de leur vie, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, et cela aussi pour soutenir les projets de création-reprise, d'entrepreneuriat des femmes, l'innovation et le développement, en France et à l'international. La mise en œuvre de ce dispositif s'appuie notamment sur un partenariat développé entre la Région et les EPCI en matière de développement économique et qui s'est notamment concrétisé par le déploiement sur le territoire d'un réseau de chargé·e·s de développement territorial économie. Compte tenu du caractère structurant et du potentiel offert par l'économie maritime, en application des orientations de la SRTES (et de la S3) qui fait des activités maritimes liées aux enjeux de souveraineté une priorité, il est proposé d'accompagner spécifiquement les entreprises de l'économie maritime dans ce cadre du réseau territorial de développement économique.

Dans le cadre des réseaux de développement économique, les entreprises de l'économie maritime seront étroitement accompagnées dans leurs projets avec l'objectif de **renforcer le poids de l'économie bleue dans nos territoires et le poids de la Bretagne dans les différents secteurs de l'économie maritime à l'échelle nationale et européenne.**

Des ports au service de l'économie régionale

Depuis 2017, la Région est propriétaire de 20 ports : 6 ports de commerce et industriels (Brest, Roscoff, St Brieuc, St Malo, Lorient, Concarneau) et 14 ports permettant notamment d'assurer la desserte des îles bretonnes (la Région est également propriétaire de 17 ports fluviaux).

En 2021 plus de 7 millions de tonnes de marchandises ont transité via les ports de commerce bretons et près de 472 000 passagers ont débarqué à Saint-Malo ou Roscoff. Les ports bretons sont essentiellement des ports d'importation. Bien que ces trafics soient de dimension modeste à l'échelle nationale et européenne, ils sont essentiels aux territoires qu'ils irriguent et desservent, pour le développement économique de la Région et pour la connexion de la Bretagne au reste du monde.

La Région souhaite élaborer une stratégie qui positionne ses ports en fer de lance du développement territorial. Les ports sont des lieux particuliers qui concentrent les problématiques (économiques, foncières, touristiques, d'infrastructures et de superstructures, environnementales terrestres et maritimes, etc.) et sont au croisement des intérêts de nombreux acteurs. Ils peuvent donc accueillir une déclinaison concrète de nombreuses politiques régionales, nationales et européennes. **Pour la Région, ce sont donc des lieux exceptionnels pour tester, expérimenter, ouvrir la voie sur les transitions avec les acteurs du territoire, car les ports sont par essence un lieu de gouvernance partagée.**

La Région souhaite ainsi mettre ses ports au service d'une ambition économique et territoriale mais surtout d'une ambition maritime forte. Pour cela elle propose à cette même session d'octobre la stratégie régionale portuaire.

A partir d'un diagnostic et d'une analyse stratégique à 10 ans, 4 axes stratégiques ont été définis. Une large démarche de concertation, engagée par la Région Bretagne en 2023 auprès des acteurs portuaires, a ensuite permis de valider la pertinence des orientations prises. Sur ces bases, la collectivité régionale a pu définir des objectifs stratégiques à atteindre au cours des 5 premières années, sur la période 2023-2027, donnant ainsi corps au document cadre de la stratégie portuaire. Après adoption de ce texte par le Conseil régional, une deuxième phase de concertation consistera à décliner ces 4 axes stratégiques en plans d'actions opérationnels ad hoc pour chaque place portuaire.

Les 4 axes stratégiques :

- **Une gouvernance renouvelée : « la Bretagne, un port plusieurs quais »**
 - Au niveau régional, une gouvernance intégratrice et commune à l'ensemble des places portuaires : « un port » ;
 - Au niveau local, une gouvernance associant les acteurs du territoire respectant les spécificités de chaque place portuaire : « plusieurs quais » ;
- **Les ports au service de la transition énergétique** : développement de la propulsion à la voile, des EMR et ENR (éolien offshore, Photovoltaïque, houlomoteur, hydrolienne), des carburants alternatifs, de la propulsion électrique... ;
- **Les ports facilitateurs et incitateurs des transitions des filières bretonnes au service du développement territorial** : accompagnement des mutations des filières économiques du territoire pour aller vers une économie décarbonnée, plus respectueuse de l'environnement et des individus ;
- **Les ports exemplaires** : ports humanistes, ports propres, ports sobres, ports circulaires, ports producteurs d'énergies renouvelables.

L'accès au foncier pour les activités portuaires et maritimes dans et à proximité des ports est un enjeu transversal aux 4 axes stratégiques, car il conditionne le déploiement des plans d'actions qui vont être retenus. La stratégie portuaire constituera le continuum à terre de la planification spatiale maritime régionale, en lien avec le SRADDET.

Les espaces bord à quai qu'ils constituent, les infrastructures de manutention et les terre-pleins qu'ils peuvent offrir, et la forte concentration d'entreprises maritimes qu'ils accueillent, font des espaces portuaires des lieux essentiels pour la structuration et le développement de la filière de la construction et réparation navale. Dans le prolongement du travail réalisé par le CESER de Bretagne sur l'industrie navale, la Région réalisera un travail avec les acteurs de la filière pour définir les actions à mener pour maintenir la compétitivité de la filière bretonne et préparer la filière à la décarbonation du secteur.

Une filière halieutique résiliente et tournée vers l'avenir

Les filières halieutiques sont essentielles en Bretagne, en terme d'emplois, d'aménagement du territoire. Elles sont également des marqueurs forts de l'identité régionale et un atout pour renforcer la souveraineté alimentaire régionale et nationale. Mais ces filières, déjà fragilisées notamment par un manque d'attractivité, le vieillissement des outils de production pour la pêche, la détérioration de la qualité du milieu, les incertitudes sur les quotas de poissons, ou encore la concurrence des produits d'importation qui représentent plus de 70% de l'approvisionnement européen, souffrent particulièrement des dernières crises successives. Au COVID se sont ajoutés le Brexit et ses conséquences, puis la crise énergétique et de manière de plus en plus prégnante les conséquences du changement climatique sur le milieu.

La Bretagne est de loin la **première région française de production de produits de la pêche**. En 2020, 127 000 tonnes de produits frais ou congelés ont été débarqués par les navires bretons pour une valeur de 375 M€. Ces chiffres cachent une

grande diversité des activités de pêche en Bretagne aussi bien en matière de taille de navires que de métiers pratiqués. Cette diversité fait la force de la région, aussi bien par le maillage territorial de la flotte, qu'en terme de complémentarité des productions, des débouchés commerciaux et d'approvisionnement des entreprises bretonnes de transformation des produits de la mer.

Les effets cumulés de l'augmentation massive du prix du carburant et de la mise à la casse des navires dans le cadre du plan d'accompagnement individuel – plan de sortie de flotte lié au Brexit – viennent fortement fragiliser la pêche bretonne. Ils sont néanmoins aussi une opportunité de modernisation de la filière et en tout premier lieu de sa décarbonation, enjeu fort du secteur avec la garantie d'accès à une ressource de qualité.

Les **productions aquacoles** représentent 2 500 emplois. L'importance de l'aquaculture, dominée par la conchyliculture, confère à la Bretagne un rôle majeur au niveau national : première région de production ostréicole (35 000 tonnes), mytilicole (21 000 tonnes) et troisième région de production piscicole (6 000 tonnes, essentiellement la truite arc-en-ciel). La conchyliculture compte environ 800 entreprises, exploitant 8 500 hectares de concessions en mer et 435 km de bouchots. La filière est confrontée à divers enjeux tels que la dégradation de la qualité de l'eau, les conséquences du changement climatique se traduisant notamment par une acidification du milieu ou un accroissement des prédateurs, la concurrence spatiale et l'accès aux espaces de productions, l'attractivité des métiers, etc.

Le projet de Caractérisation de l'impact environnemental des engins de pêche perdus en mer (CASPER)



Ce projet piloté par le Comité régional des pêches de Bretagne a été financé dans le cadre du volet territorial du FEAMPA intitulé « Développement local par les acteurs locaux » (DLAL) par le GALPA du pays de Cornouaille.

Mis en œuvre autour de l'archipel des Glénan, son objectif était d'améliorer les connaissances sur la problématique des engins de pêche perdus en mer par les pêcheurs professionnels et de loisirs, de tenter d'apprécier leur impact environnemental, puis de tester une opération d'enlèvement d'une partie de ces engins.

La mobilisation des plongeurs et chasseurs sous-marins a permis de localiser 62 engins de pêche perdus (casiers, filets, chaluts), et de cartographier 34 zones d'accumulation potentielles d'engins à prospecter.

Une opération d'enlèvement d'une partie des engins a été réalisée à l'automne 2022 : 57 engins de pêche ont été remontés, pour un volume total estimé de 10 m³.

Les engins retrouvés sont majoritairement dans un état dégradé et non pêchant : le phénomène de pêche fantôme semble donc être relativement limité sur la zone d'étude.



La Bretagne est également la première région française concernant la **filière algale** avec 70 000 tonnes récoltées par des navires et des récoltants d'algues de rives et environ 250 tonnes issues de l'algoculture. La production de macroalgues connaît actuellement une phase de croissance importante. Elle concerne une quinzaine d'entreprises et la spiruline (une vingtaine de tonnes produites), une dizaine. De nouveaux modes de production se développent : aquaculture multi-trophique intégrée (AMTI), coproductions, aquaponie. Encore expérimentaux ou peu répandus, ils sont prometteurs. La valorisation des productions d'algues couvre de nombreux champs : l'alimentation, la cosmétique, les applications à des fins médicales, etc. Une forte demande industrielle fait que la Bretagne importe des algues de façon massive. La filière bretonne est dynamique et doit être accompagnée dans son développement, avec une attention particulière portée aux biotechnologies dans le domaine de la santé.

La Bretagne compte 13 criées, dont 2 des 3 plus grandes criées françaises (Lorient et Le Guilvinec) et environ 150 points de débarquement. Par ces ports transite 50% de la production nationale pour la pêche fraîche. Le maillage portuaire breton est très diversifié, favorisant la valorisation des produits et offre une multitude de services aux acteurs de la filière pêche, jouant ainsi un rôle majeur de structuration du territoire et de la filière. Chaque criée ayant ses spécificités, le maillage portuaire constitue un système cohérent de places complémentaires et spécialisées. La fragmentation des compétences portuaires nécessite une coordination des autorités concédantes afin d'améliorer la compétitivité des ports de pêche et de la filière. C'est l'objet de la démarche du Groupement interportuaire « Pêche de Bretagne » créé en 2018. La création du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) « Ports de Pêche de Bretagne » début 2022, regroupant les concessionnaires portuaires, renforce cette dynamique collective. Ces deux démarches permettent de répondre à l'enjeu fort de renforcement des synergies entre places portuaires, en encourageant la coopération, la mutualisation des moyens et l'harmonisation des pratiques.

La filière de la **commercialisation et de la transformation des produits de la mer** est un réel atout pour la valorisation des produits. La valorisation des coproduits est également une priorité. La Bretagne connaît une forte dynamique d'innovation qui est accompagnée par la Région, notamment dans le cadre de la S3, et qu'il convient de renforcer sur les sujets des transitions ou de la valorisation.

Pour faire face à l'ensemble de ces enjeux, une feuille de route halieutique sera proposée à la session de décembre 2023. Son élaboration est menée en concertation avec le partenariat régional. Les travaux s'appuient également sur les priorités d'action votées en session d'octobre 2020 dans le bordereau « les filières halieutiques à la croisée des chemins » mais aussi sur les concertations menées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre du FEAMPA. Ce document stratégique et opérationnel, recouvrira les objectifs suivants :

- **Agir pour le renouvellement de la flotte et une accélération de la transition énergétique des filières ;**
- **Agir pour une filière limitant son impact environnemental par une gestion durable des ressources et des milieux et s'adaptant aux modifications écologiques de son milieu ;**
- **Agir pour l'emploi, l'attractivité des métiers, les conditions de travail et de la mixité des métiers ;**
- **Agir pour une optimisation de la première mise en marché et la valorisation des produits ;**
- **Renforcer l'organisation collective à l'échelle régionale et consolider la place de la Bretagne aux niveaux national et européen par une gouvernance renforcée et clarifiée.**

Une industrie maritime au service de la décarbonation de notre société

Notre proximité avec la mer, notre tissu portuaire et les compétences industrielles et en R&D présentes en Bretagne constituent des atouts importants pour faire de la mer un levier important de la décarbonation de notre société. Les enjeux de décarbonation sont aussi bien techniques, économiques, financiers et réglementaires que sociétaux.

La Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) récemment adoptée permet à la Région de saisir cette opportunité, en développant une industrie maritime autour des énergies marines renouvelables et du « navire du futur » avec l'hydrogène vert et la propulsion vélique.

Outre les chantiers concernant ces trois domaines et présentés ci-après, la Région souhaite s'impliquer dans la dynamique engagée à l'échelle nationale en faveur de la décarbonation du secteur maritime en devenant membre de l'Institut MEET 2050 (Maritime Eco-Energy Transition towards 2050) nouvellement créé. L'objectif de MEET 2050 est d'accélérer la décarbonation du maritime en fédérant et en structurant l'ensemble des acteurs du secteur afin de développer des solutions pour réduire les émissions de carbone issues du maritime et d'être en capacité d'orienter une part significative de la transformation de nos outils industriels et notamment des navires et des ports « Zéro Émissions ».

Les énergies marines renouvelables pour réduire notre dépendance énergétique

Les énergies marines visent à constituer, dans le cadre de la politique énergétique régionale, une contribution majeure à la consommation électrique bretonne en 2040, avec une part principale de cette énergie venant des parcs éoliens en mer, flottants et posés.

En 2016 la Région a adopté une première feuille de route en faveur du développement des énergies marines renouvelables. L'ambition est d'exploiter l'important potentiel offert par les forts courants, la houle et les régimes de vents soutenus pour produire de l'électricité et réduire la dépendance énergétique du territoire, lutter contre le réchauffement climatique et favoriser le développement en Bretagne d'une filière industrielle EMR. Cette feuille de route identifie trois priorités stratégiques :

- Le développement de l'éolien offshore flottant pour positionner la Bretagne, et plus largement la zone atlantique, comme leader européen de l'éolien flottant ;
- La mobilisation des acteurs économiques et le développement des compétences industrielles bretonnes pour toutes les technologies des énergies marines renouvelables ;
- La recherche de solutions énergétiques pour les îles bretonnes et les zones non interconnectées.

Cinq enjeux prioritaires sont assignés à cette feuille de route pour le développement des énergies marines renouvelables :

- La coordination et la planification énergétique et maritime, à travers l'identification qualitative et quantitative de la ressource bretonne et la facilitation de son accès ;
- Le soutien aux projets d'exploitation de la ressource, intégrant la question de leur financement ;
- Le soutien à l'activité économique de la filière, par le développement de l'activité des entreprises en Bretagne, la dynamisation de la Recherche & Développement et de l'innovation dans les énergies marines renouvelables, la formation et la préparation aux métiers de demain ;
- La réalisation des infrastructures indispensables à l'accueil des énergies marines renouvelables (projet de développement du polder EMR du Port de Brest) ;
- L'attractivité de la Bretagne dans le secteur des EMR et l'information du public.

Depuis son adoption, l'ensemble des chantiers ont été mis en œuvre : construction du terre-plein EMR dans le port de Brest, réalisation dans le cadre du groupe de travail « énergies marines » de la CRML d'une planification pour identifier les zones de moindre contrainte pour l'implantation de parcs éoliens flottants (projet au Sud de la Bretagne), ou encore la création en 2018 de l'association Bretagne Ocean Power dont l'objectif est de coordonner l'action de tous les acteurs bretons et d'accélérer le développement industriel dans le secteur des énergies marines renouvelables.

Dans le cadre de la planification à venir de l'éolien en mer, la CRML a souhaité porter une contribution à l'exercice mené à l'échelle de la façade. Son groupe de travail « énergies marines », co-piloté avec la préfecture maritime et la préfecture de Région, et appuyé par France Energies Marines a ainsi pour objectif de proposer une contribution bretonne sur le sujet de la CRML afin de la porter dans le cadre du débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

La consolidation de la filière des énergies marines fait partie des orientations prioritaires de la SRTES, du développement économique et du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de conforter la dimension maritime de la Bretagne, axe transversal identifié dans la SRTES.

Le contexte énergétique international, national et breton, les ambitions de l'Etat en matière de développement de l'éolien en mer ainsi que l'évolution rapide de ces technologies poussent à mettre à jour cette feuille de route « énergies marines ».

Une feuille de route actualisée sera ainsi proposée courant 2024. Elle portera notamment sur les enjeux suivants :

- Favoriser la constitution d'une **filière pérenne de l'éolien offshore flottant** rapidement compétitive ;
- **La planification et l'adaptation des ports** dans la perspective du développement significatif de l'éolien en mer prévu sur la façade NAMO, voir à plus grande échelle, notamment dans le prolongement de la déclaration de Rennes du 3 août 2023, dans laquelle les représentants des territoires celtiques se sont engagés à renforcer leur coopération notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables ;
- **La diminution des coûts de production ;**
- Le déploiement de solutions de récupération de **l'énergie houlomotrice ;**
- Le **développement d'outils de prédiction, de lissage, de transport, de stockage** de l'énergie produite en mer ;
- **L'optimisation de la production et de la maintenance ;**
- Le **développement des co-activités** : pêche, aquaculture, algoculture, conchyliculture, suivi de la biodiversité, tourisme ;
- **La formation des ingénieurs, techniciens ;**
- etc.

Un transport maritime propulsé par le vent pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre du transport de marchandises

Le transport maritime assure plus de 90% du transport de marchandises au niveau mondial. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ce secteur représentent aujourd'hui 3% des émissions mondiales annuelles. Elles s'élèvent à plus d'un milliard de tonnes de CO₂ chaque année soit l'équivalent des émissions totales de l'Allemagne. Selon l'Organisation Maritime Internationale (OMI), ces émissions ont augmenté de 9,6% entre 2012 et 2018 et pourraient être multipliées par 6 d'ici 2050 pour atteindre 17% des émissions globales de CO₂.

Ces perspectives d'évolution ne sont pas compatibles avec les impératifs de lutte contre le changement climatique. Pressée par ce constat et les Accords de Paris sur le climat, l'OMI s'est engagée en 2018 à réduire de manière significative les émissions de GES du transport maritime. La stratégie de l'OMI fixait deux objectifs intermédiaires : réduire les émissions de CO₂ à la tonne de marchandises transportée d'au moins 40% d'ici 2030 ; réduire le volume total des émissions de GES d'au moins 50% en 2050 par rapport à 2008. Mais cet engagement ne permettait pas de répondre à la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C, objectif de l'accord de Paris.

En juillet 2023, l'OMI a donc adopté une stratégie nettement plus ambitieuse avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone pour le fret maritime international autour de 2050 et, à plus court terme, de réduire les émissions de CO₂ d'au moins 40% d'ici 2030 par rapport à 2008. Cette stratégie prévoit également des objectifs non contraignants de réduction des émissions polluantes d'au moins 70% d'ici 2040 comparé à 2008.

Pour répondre à ces nouveaux objectifs, les armateurs devront changer de carburant et de navires. Selon les modèles prédictifs, il faudra que l'industrie s'astreigne à réduire d'au moins 85% les émissions de la flotte mondiale. Si le premier cap est un objectif d'efficacité énergétique pour chaque navire, le second est de fait la décarbonation de la flotte, ce qui implique inéluctablement des ruptures technologiques dans les modes de propulsion.

La propulsion par le vent (PPV) est l'une des solutions sérieuses pour répondre à ce défi. Selon le type de navire et le mode d'exploitation, le poste carburant représente 20 à 35% du coût d'exploitation d'un navire. L'utilisation de la force vélique en tant qu'assistance à la propulsion sur la flotte existante (refit) devrait permettre de réduire de 5 à 20% la consommation de carburant consommé et les émissions associées.

Face aux défis de l'urgence climatique et de la nécessaire transition énergétique, la Région s'est engagée dès 2007 dans des politiques volontaristes de déploiement des énergies renouvelables,

Solid Sail Mast Factory, une aventure collective hors normes

Les Chantiers de l'Atlantique se sont associés avec cinq sociétés morbihannaises : Avel Robotics, Lorima, CDK Technologies, Multiplast et SMM, pour créer la coentreprise SolidSail Mast factory.

Etablie à Lanester, cette nouvelle structure poursuivra le développement industriel puis commercial de SolidSail : voile rigide et de grande dimension conçue par ces entreprises. Cette usine de fabrication de mât XXL en carbone lancera sa production à la fin 2024. Les premiers mâts équiperont deux paquebots à voile commandés par Orient Express aux Chantiers de l'Atlantique.

Avec cette usine, les associés souhaitent répondre aux besoins du marché des navires à propulsion vélique pour le transport de marchandises et pour les paquebots.



amplifiées entre 2016 et 2020 par le grand chantier de la Breizh Cop, visant à engager la Bretagne dans la transition écologique. Le développement d'une action régionale en faveur du transport maritime à propulsion par le vent s'inscrit pleinement dans l'ambition de la Bretagne de réduire les émissions de GES tout en développant l'emploi en région.

Le transport maritime à propulsion par le vent constitue, avec le développement d'une filière hydrogène vert, l'intermodalité, le développement des mobilités douces et le développement du transport collectif, le socle de la décarbonation du transport et des déplacements en Bretagne. Compte tenu du nombre important d'acteurs (associations, entrepreneurs, scientifiques, etc.) souhaitant s'investir dans le développement du transport PPV et des atouts que constituent la présence d'Eurolarge Innovation, du Pôle Mer Bretagne Atlantique et de Bretagne Pôle Naval, le transport maritime propulsé par le vent offre un fort potentiel de création à court terme d'emplois pérennes en Bretagne.

Une feuille de route en faveur du transport maritime propulsé par le vent sera proposée à la session plénière de décembre 2023. Cette feuille de route visera un double objectif :

- **Contribuer de manière significative à la réduction des GES du transport de marchandises en Bretagne ;**
- **Faire de la propulsion par le vent une nouvelle filière de l'économie bleue, créatrice d'emplois en Bretagne.**

Une filière Hydrogène vert³ pour une mobilité Zéro émission

Les enjeux de la décarbonation du transport maritime qui motivent le développement de la propulsion vélique ont également motivé l'engagement de la Région en faveur de l'hydrogène vert.

En juillet 2020, la Région a adopté une feuille de route pour le développement de l'hydrogène renouvelable en Bretagne.

A travers cette feuille de route, dont l'élaboration a été partagée avec les acteurs bretons de l'hydrogène, la Bretagne souhaite se positionner comme l'une des régions françaises leader sur le marché des applications de l'hydrogène renouvelable, tant en termes de compétences détenues par ses entreprises que de diffusion des technologies et d'appropriation par les citoyens. L'objectif est de permettre la structuration et le développement d'une filière économique porteuse d'innovations et génératrice d'emplois nouveaux et/ou issus de reconversions industrielles. Cette filière bretonne de l'hydrogène se développera autour des spécificités régionales : l'industrie maritime, les projets smart grids déployés sur le territoire, les énergies marines renouvelables, les applications de stockage (transport et stationnaires) et la logistique de l'agro-alimentaire.

Il s'agit également de répondre à l'objectif 23 du SRADDET, qui vise notamment à diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre en Bretagne à l'horizon 2040, en diminuant la part de carburants fossiles dans le domaine du transport, et en intégrant les productions énergétiques renouvelables et décarbonées en lien avec les technologies de stockage de l'énergie.

La Bretagne dispose en effet d'atouts pour le déploiement de l'hydrogène dans le secteur maritime, que ce soit en matière de décarbonation de flottes, de zones industrialo-portuaires ou encore en lien

³ Hydrogène produit à partir des énergies renouvelables telle que les énergies marines renouvelables (éolien en mer, etc.).

avec la production d'énergies éolienne offshore. En effet, les ports, interfaces naturelles entre la mer et la terre, vont muter pour devenir des hubs énergétiques, compatibles avec les supply chain qui enjambent les espaces maritimes et terrestres, en complément des autres services qu'ils rendent aux activités économiques du territoire. Les multiples acteurs économiques présents sur les ports, en particulier ceux en lien avec la mobilité, font des places portuaires des lieux pertinents pour massifier les usages, condition indispensable pour développer des infrastructures de production et de distribution d'hydrogène vert à un prix acceptable par les usagers potentiels.

Les projets développés depuis 2020, notamment les appels à projets pour le renouvellement de la flotte de pêche, ont permis d'identifier de nouveaux défis et enjeux pour le déploiement de l'hydrogène renouvelable dans le secteur maritime.

Pour y répondre, il est prévu en 2024 de **réviser la feuille de route adoptée en 2020**, en développant de **nouvelles actions afin d'accélérer la concrétisation de la filière**.

Ces actions complémentaires se traduiront notamment par :

- **Le déploiement dans les ports bretons d'infrastructures H2 et e-carburants maritimes ;**
- **La mise en place d'un plan navire H2 pour accompagner les armateurs et l'ensemble de la filière navale à développer des offres H2 pour chaque segment de navire ;**
- **Donner l'exemple avec la flotte de navires de la Région affectée à la desserte des îles.**

Innover pour faire de la mer une solution aux besoins de notre société

La Région a adopté en 2020 une Stratégie régionale de recherche et innovation (S3) avec l'objectif de confirmer et rendre lisibles les atouts et les opportunités en matière de formation, de recherche, d'innovation et de développement économique, pour accompagner les transformations économiques et sociales bretonnes, cela dans un contexte d'accélération des transitions sociales, numériques et écologiques et d'une souveraineté européenne renouvelée.

La Bretagne dispose d'un potentiel exceptionnel de ressources marines qui a permis de développer une expertise de niveau mondial dans le domaine des sciences et technologies de la mer. Le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche marine en Bretagne comptabilise 26 établissements et 2 370 emplois. Si le nombre d'emplois dans la recherche ne représente que 3% des emplois maritimes bretons, ce domaine concentre d'importantes fonctions stratégiques qui permettent à la Bretagne de renforcer son positionnement à l'échelle internationale.

En s'appuyant sur ces compétences académiques et l'écosystème entrepreneurial, la Stratégie régionale de recherche et innovation vise à faire de la mer un accélérateur de transition de notre économie. La SRTES récemment adoptée prévoit de renforcer le ciblage prioritaire des actions autour des enjeux maritimes en lien avec la souveraineté et les transitions.

L'économie maritime est l'un des 5 domaines d'innovation stratégiques retenus la S3. Cette ambition maritime se structure autour de 3 objectifs stratégiques :

- **Objectif stratégique 1 : Renforcer l'excellence régionale sur la transition énergétique pour et grâce au monde de la mer (énergies marines renouvelables, navires du futur, ports, logistique et transports maritimes) ;**

- Objectif stratégique 2 : Accroître les capacités d'innovation en matière de sécurité maritime des mers et des océans et de gestion du littoral (sécurité maritime, ports, logistique et transports maritimes, environnement, santé des océans et gestion du littoral) ;
- Objectif stratégique 3 : Développer les biotechnologies et les bioressources marines (bioressources et biotechnologies marines, alimentation, environnement, santé des océans et gestion du littoral).

Lors de l'élaboration de la SRTES, la Région a souhaité renforcer son action en faveur de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation liés à la mer (dans le cadre de la S3), afin de conforter la Bretagne comme première région d'Europe en recherche marine. A noter qu'au-delà du Domaine d'innovation stratégique « économie maritime pour une croissance bleue », tous les leviers de la S3 peuvent contribuer à cet objectif (alimentation, santé, industrie, numérique dont cybersécurité et spatial...).

La structuration des forces de recherche et d'innovation a été initiée au sein du Pôle Mer Bretagne Atlantique depuis 2005 et confortée au travers du Campus mondial de la mer. Ces « clusters d'innovation » doivent permettre de consolider le positionnement de territoire de référence à l'échelle nationale et européenne, de poursuivre les liens entre recherche et entreprises, d'intensifier le transfert de technologies etc.

Les démarches initiées dans le cadre des appels à projets nationaux et européens (Alliance européenne Sea-EU, réponse aux appels PIA Excellences et Pôles Universitaires d'Innovation, etc.) s'inscrivent dans cette même logique, tout en élargissant les croisements disciplinaires et de filières, comme avec la santé et le spatial.

Afin d'accélérer et de renforcer la mise en œuvre de cette ambition, un travail sera engagé avec des représentants de la communauté scientifique afin de définir les modalités d'association du monde de la recherche à la définition et à la mise en œuvre des politiques maritimes régionales.

La cybersécurité : chaînon indispensable à l'accroissement de la digitalisation du secteur maritime

Notre société a connu ces dernières années une transformation numérique sans précédent. Si elle a permis d'améliorer les performances, la sécurité et la compétitivité de nos entreprises, elle apporte également de nouvelles vulnérabilités pouvant être exploitées par des acteurs malveillants. Les cyberattaques se sont ainsi multipliées ces dernières années, entraînant des pertes financières et dans certains cas la fuite d'informations considérables pour les opérateurs concernés.

La Région Bretagne s'est engagée dès 2013 dans la cybersécurité comme enjeu majeur de souveraineté et de démocratie, en participant activement à la création du pôle d'excellence Cyber (PEC). En 2016,

elle a adopté une première feuille de route cybersécurité, et s'est engagée dans la structuration d'une offre de formations et d'une offre de recherche capable d'accompagner les industriels du secteur par le biais notamment de chaires industrielles en cybersécurité, dont la Chaire de cyberdéfense des systèmes navals.

L'engagement de la Région en matière de cybersécurité a favorisé l'implantation à Brest de l'association France Cyber Maritime dont la mission est d'apporter au monde maritime et portuaire des réponses concrètes et adaptées en matière de cybersécurité, et de renforcer la résilience du secteur et de promouvoir l'excellence française en cybersécurité maritime en Europe et à l'international. Cette association héberge le Maritime Computer Emergency Response Team (M-CERT) qui centralise et coordonne la réponse aux incidents de cybersécurité du secteur maritime et portuaire, et apporte des réponses aux acteurs maritimes sur les questions de cybersécurité maritime, dans un contexte de numérisation accrue des ports et navires, de développement des drones et navires autonomes et d'augmentation des menaces.

Avec sa nouvelle feuille de route adoptée en 2022, et la confirmation par la SRTES de la priorité donnée aux enjeux de cybersécurité, la Région souhaite poursuivre la dynamique engagée afin de renforcer l'écosystème « cybersécurité » que composent les entreprises du secteur et les acteurs publics, et d'apporter aux entreprises les outils nécessaires pour faire face aux menaces. Elle le fera dans le cadre de son projet de campus régional de la cyber, qui donnera toute sa place aux enjeux maritimes et aux entreprises du secteur.

L'économie sociale et solidaire et la mer

En 2017 la Bretagne comptait plus de 148 000 salariés dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), faisant d'elle la première région française au regard du poids de l'ESS dans l'emploi local. La Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (SRESS), élaborée par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), est un élément à part entière de la SRTES.

France Cyber Maritime



Cette association a été créée en novembre 2020. Elle a pour mission d'apporter au monde maritime et portuaire des réponses concrètes et adaptées en matière de cybersécurité, afin de renforcer la résilience du secteur et de promouvoir l'excellence française en cybersécurité maritime en Europe et à l'international.

Basée à Brest et forte de plus de soixante-dix adhérents répartis sur le territoire national, France Cyber Maritime réunit en son sein des opérateurs maritimes et portuaires ayant des besoins spécifiques et des fournisseurs qualifiés de solutions en cybersécurité.



La maritimité est l'un des champs d'investigation prioritaires de cette stratégie, avec l'objectif de développer les activités anciennes et nouvelles de l'ESS relatives aux enjeux de la maritimité tels que la transition des emplois maritimes, la transformation des filières alimentaires maritimes vers plus de durabilité, la prévention et la gestion des déchets liés aux activités maritimes, la préservation des écosystèmes marins et littoraux, les innovations techniques et sociales des ports et des transports maritimes, les nouvelles coopérations maritimes pour une gestion durable de la mer et de ses ressources, la garantie d'un accès à la mer pour toutes.

Dans le cadre de la politique régionale mer et littoral, l'objectif en matière de d'économie sociale et solidaire sera de :

- **Poursuivre les travaux amorcés avec la CRESS sur la thématique Mer/ESS pour renforcer la contribution des acteurs de l'ESS à la transition sociale et environnementale de l'économie maritime régionale**

La promotion de l'égalité professionnelle au sein du secteur maritime

Les femmes ont depuis des siècles occupé l'univers maritime. Pourtant, la marine embarquée, civile ou militaire, reste un univers masculin. Ainsi, on compte 1,89 millions de marins dans le monde, dont seulement 1,28% de femmes, environ 15% en Europe et moins de 17% de femmes embarquées en France. En Bretagne, les femmes ne représentent que 10% des marins embarqués⁴.

Le rôle des femmes dans le secteur de la pêche, en particulier dans les petites entreprises familiales est prépondérant. Soit elles participent à l'activité de pêche elle-même, soit elles soutiennent l'entreprise par des activités à terre telles que la préparation et l'entretien des engins de pêche, le transport du poisson vers les criées, la vente, l'administration, la logistique ou encore le développement des activités touristiques. En Bretagne, sur les 2 700 emplois du secteur de la poissonnerie et du mareyage, 55% des effectifs pour la poissonnerie, 57% pour le mareyage, 60% dans les métiers de la transformation du poisson (préparation, conditionnement, vente) sont féminins. Cependant, bien que les femmes constituent une part importante de la main-d'œuvre, elles occupent souvent des postes sous-payés et de faible valeur, sont sous-représentées dans les instances décisionnelles et leur travail est peu reconnu et peu valorisé⁵.

Ces constats chiffrés ne doivent néanmoins pas masquer une tendance à l'amélioration ces dernières années : ainsi, en 2023, les filles représentent 8% (soit 49 lycéennes) des effectifs des lycées professionnels maritimes bretons contre 2 à 3% en 2016. Au sein des dispositifs régionaux de formation professionnelle, on peut également compter sur 16% de femmes stagiaires en formation Navigation, 19% en Construction et maintenance nautique et 42% en Cultures marines, mareyage, poissonnerie.

Peu à peu, en région, la situation évolue favorablement :

- Les structures qui mettent en place des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes dans le secteur maritime sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus diversifiées (lycées professionnels maritimes, organismes de formation, associations dédiées, ...) ;
- Des exigences nouvelles liées à la nécessité d'améliorer la mixité des métiers de la mer (attractivité, besoin de main-d'œuvre, nouvelle diversité des missions, ...) ou de répondre aux nouvelles

⁴ Source Radd égalité femmes-hommes, juin 2021

⁵ [AKTEA, un réseau européen de femmes dans la pêche et l'aquaculture](#)

obligations législatives en matière d'égalité professionnelle (référent·e·s dédié·e·s, prévention des violences sexistes et sexuelles, index de l'égalité professionnelle...) suscitent et motivent aujourd'hui davantage d'entreprises, de réseaux qui cherchent, à se doter d'expertise, de ressources, de partenaires susceptibles de les accompagner pour conduire des actions sur cette thématique ;

- Les nombreux leviers des politiques publiques régionales (cf. les engagements dédiés dans les stratégies et feuilles de route régionales adoptées et déjà précitées : SRTES, Contrat d'objectif Emploi Compétences Formation - ou à venir), fournissent de nouveaux appuis pour agir.

Une prise de conscience se fait jour, des réseaux de femmes émergent, des initiatives sont prises, des objectifs sont fixés. Ainsi, selon le Campus de l'industrie navale (CINav) basé à Brest, l'industrie maritime s'est donné pour objectif d'augmenter la présence des femmes de 24% à 27% d'ici 2024 dans ses différentes filières.

La politique régionale d'égalité des droits entre les femmes et les hommes est, comme la politique maritime, une politique intégrée qui revêt plusieurs dimensions : attractivité et mixité des métiers, amélioration des conditions de travail, éducation à la mer, association des partenaires concernés, etc. Ces deux politiques ont aujourd'hui l'opportunité de mieux s'articuler, d'infuser des objectifs communs au sein de l'écosystème existant comme au travers de dispositifs régionaux. Et ce, pour améliorer la réponse aux besoins et aspirations des Breton·ne·s en la matière.

Il reste cependant beaucoup à faire pour rendre visible les inégalités de genre existant dans le secteur maritime, en faire comprendre les déterminants, identifier les leviers de changement et vaincre les réticences pour inciter les acteurs à l'action.

Dans cette perspective il est proposé de **créer un groupe de travail dédié à la mixité dans les secteurs maritimes au sein de la CRML.**

Un nautisme plus durable et accessible au plus grand nombre

Au XX^{ème} siècle une nouvelle dimension du rapport à la mer est née et s'est développée, en phase avec le développement des loisirs, du temps libéré et des pratiques sportives : le nautisme. A tel point, que celui-ci constitue dorénavant une culture propre, une économie spécifique, un écosystème particulier d'acteurs et une source d'attractivité des territoires et des entreprises.

Le terme « nautisme » recouvre une grande variété de pratiques et d'activités, économiques, sociétales, culturelles. Une juste perception de ces enjeux renvoie à la conjonction de nombreuses politiques publiques d'aménagement du territoire, d'économie, de tourisme, de patrimoine, de gestion des ports, du sport, de l'environnement.

Transversal par nature, ce secteur possède un important potentiel de développement pour la Bretagne. En effet, il fédère les enjeux et préoccupations tenant à la promotion de la culture maritime auprès des jeunes bretonnes et bretons et illustre concrètement les sujets de pilotage des transitions de l'économie, de positionnement et de stratégie de territoires, de durabilité.

La filière nautique distingue 3 grands domaines d'activités (auxquels il est possible d'ajouter un 4^{ème}, l'événementiel nautique) :

- Les activités nautiques et la plaisance : en Bretagne 612 prestataires nautiques représentant 1 517 emplois et un chiffre d'affaires de 119,9 M€. Le nombre de clients de ces activités est

évalué à 1,1 million/an (63% de visiteurs, 19% de scolaires, 17% de sportifs et 1% de pratiquant·e·s en formation nautique) ;

- Les industries, commerces et services : 1 235 entreprises (dont 160 pour la voile de compétition) représentant 5 541 emplois et 883 M€ de chiffre d'affaires ;
- Les ports de plaisance : 160 ports et 450 sites de mouillage collectif (78 500 places) représentant 385 emplois et un chiffre d'affaires de 52,3 M€.

Avec plus de 2 000 établissements pour environ 7 500 emplois et un chiffre d'affaires global de 1,05 Md€, le nautisme se positionne comme le 4ème employeur de l'économie maritime bretonne (10% des emplois) et le 2ème en nombre d'établissements (30%) après les produits de la mer alimentaires. Les retombées indirectes du secteur sont évaluées à 745 M€.

Très majoritairement représentée par la sphère privée (94% des emplois), la filière se caractérise à l'échelle régionale par un tissu de très petites entreprises, 4 entreprises sur 5 employant moins de 10 salariés. Les emplois sont davantage présents au sud de la région. Qu'il s'agisse du secteur des activités nautiques, de l'industrie ou des ports de plaisance, ces emplois sont non délocalisables.

La Bretagne couvre tout le prisme de la filière nautique dans sa diversité, de la pratique amateur ou scolaire jusqu'à la voile de compétition de haute technologie. De par le nombre important d'emplois directs et indirects et leur forte notoriété, les trois branches de la filière représentent des secteurs forts pour le développement régional.

Le « modèle nautique breton », longtemps précurseur, présente cependant des signes de vulnérabilité : concurrence des autres régions et concurrence internationale, filière industrielle atomisée, lien à la recherche publique insuffisant, manque de connaissance et d'attractivité des métiers, pratique en-deçà des potentialités réelles (notamment chez les jeunes), saturation des ports, cap de la durabilité environnementale à franchir, etc.

Longtemps leader national pour sa politique novatrice et structurante en faveur du nautisme, la Bretagne a l'opportunité, dans ce contexte fort de transition, d'agir en affirmant le souhait d'orienter de façon volontaire et pragmatique le nautisme vers une dimension résolument durable. Ceci implique d'articuler et de coordonner un ensemble complexe de politiques publiques.

Ce positionnement revient à faire du nautisme un outil de développement humain et économique du territoire par la coordination des acteurs et des actions de la filière au service des usagers, des entreprises et des collectivités, autour de 2 valeurs cardinales : identité et transitions.

Les valeurs d'ouverture, de coopération, d'innovation, de durabilité, d'expérimentation propres à la dimension maritime sont autant de caps pour développer des actions concrètes et pérennes.

Afin de poursuivre la dynamique mise en œuvre, une nouvelle feuille de route sera proposée au vote du Conseil régional en décembre 2023. Cette nouvelle feuille de route a pour ambition de :

- **Augmenter la part des stagiaires en formation nautique, améliorer la répartition géographique de ces formations, ainsi que la part des femmes dans les formations ;**
- **Augmenter la part des Bretonnes et des Bretons qui pratiquent une activité nautique dans un cadre socio-éducatif ;**
- **Stimuler l'innovation pour réduire l'empreinte écologique des pratiques et infrastructures nautiques et faire des entreprises de la filière des employeurs exemplaires ;**
- **Accélérer la digitalisation des offres nautiques et des formations (e-formations) ;**
- **Rendre visible l'action de la Région Bretagne en faveur du nautisme ;**
- **Mieux prendre en compte les transitions dans les événements nautiques bretons (course au large, compétitions sportives, fêtes maritimes) ;**
- **Animer les collectifs internes à la Région Bretagne (et ses partenaires) autour de projets transversaux de la filière ou inter-filières.**

Priorité n° 2 : Garantir des écosystèmes côtiers résilients et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients

La zone côtière bretonne constitue un important réservoir de biodiversité et de géodiversité. Ceci s'explique notamment par la grande variété de profils de côtes qui, combinés aux conditions climatiques, offrent une grande diversité d'habitats naturels permettant l'accueil de nombreuses espèces.

Parmi les habitats naturels les plus importants, on trouve les falaises, les pelouses, les dunes, les zones humides et les marais salants ; les cordons de galets, les plages, les vasières, les prés salés et les platiers ; les îlots et récifs, les fonds rocheux, les bancs de maërl, etc. Les fonds marins abritent des habitats essentiels : le plus grand champ de laminaires d'Europe, ainsi que d'importants herbiers de zostères. Les estuaires, les baies et les rias jouent un rôle essentiel pour l'alimentation et la reproduction de nombreuses espèces et notamment les poissons faisant l'objet de pêches commerciales (turbot, plie, sole, etc.). Les zones humides sont essentielles pour la protection des rivages contre l'érosion, contribuent à l'épuration des eaux et sont le lieu d'exercice de multiples activités de loisir. L'ensemble de ces habitats constitue une véritable mosaïque écologique essentielle à l'intégrité du littoral breton et autant de supports aux très nombreuses fonctions écologiques et services écosystémiques.

L'urbanisation et l'artificialisation du littoral se font souvent au détriment de ces habitats naturels et réduisent d'autant les aires de reproduction et d'alimentation des espèces. L'augmentation des pollutions menace également le maintien de ces habitats et des espèces qu'ils abritent. La multiplication des usages et des activités en zone côtière sont autant de pressions que les habitats peuvent difficilement supporter.

Pour garantir le bon fonctionnement des écosystèmes côtiers et les services qu'ils rendent à la société (services écosystémiques), il est important de préserver les espaces les plus sensibles, aussi bien à terre qu'en mer. Il importe aussi de restaurer la qualité de l'eau, des espaces et des habitats les plus dégradés. Les effets du changement climatique doivent également nous amener à revoir nos approches en termes de gestion du trait de côte et des espaces naturels. Enfin le développement de l'ensemble des usages et des activités doit être pensé dans un souci d'économie de l'espace, de réduction des effets environnementaux et d'une bonne intégration dans les territoires qui les accueillent. Une part importante des solutions à promouvoir se trouve au niveau local, c'est pourquoi il est essentiel que les collectivités locales se saisissent des enjeux littoraux et maritimes et développent et mettent en œuvre des stratégies maritimes à l'échelle de leurs territoires.

Dans cette perspective, la Région souhaite :

- **Accompagner les territoires littoraux dans l'adaptation aux effets du changement climatique ;**
- **Mobiliser ses compétences et ses moyens pour préserver la biodiversité marine et côtière ;**
- **Poursuivre ses efforts pour l'amélioration de la qualité des eaux côtières ;**
- **Renforcer son action en faveur de la lutte contre les déchets marins et les pollutions maritimes ;**
- **Accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de stratégies maritimes à l'échelle des territoires maritimes ;**
- **Favoriser la bonne cohabitation entre usages dans la zone côtière et la bonne prise en compte du continuum terre-mer dans l'aménagement de la zone côtière.**

Ces objectifs se concrétiseront à travers les stratégies et feuilles de route ou actions présentées ci-dessous, qui ont pour certaines déjà été adoptées ou qui le seront dans les mois à venir.

S'adapter aux effets du changement climatique sur le trait de côte

Si les falaises granitiques bretonnes résistent bien à l'érosion, 16% des côtes basses sableuses et 35% des plages subissent une érosion chronique depuis 1950. Les littoraux, qui sont mobiles par essence, ont également été régulièrement frappés par des submersions marines, essentiellement lors des grandes tempêtes hivernales (1999, 2008 et 2014 pour les dernières), dont la force et la fréquence devraient être accentuées par le changement climatique. Ce dernier devrait par ailleurs engendrer une élévation du niveau de la mer d'au moins 60 cm en 2100 et plus probablement d'un mètre (depuis 300 ans, ce niveau a augmenté de 30 cm à Brest...). Face à ces aléas (tempêtes, érosion, submersion), le littoral breton se caractérise par son découpage, sa diversité et la présence quasi-continue d'enjeux humains (habitat, routes, réseaux divers, activités économiques et touristiques, sites militaires, installations nautiques et portuaires...) auxquels il convient d'ajouter les importants enjeux liés à la biodiversité, aux paysages et au patrimoine culturel (80 édifices protégés au titre des monuments historiques sont menacés par l'élévation du niveau de la mer, auquel il faut ajouter un grand nombre d'éléments patrimoniaux non protégés, plus discrets mais essentiels à la compréhension du territoire et de son histoire). Ainsi, près de 130 000 personnes, plus de 40 000 logements, 42 000 emplois et 106 000 km² de terres agricoles sont menacés par l'élévation du niveau de la mer dans les zones basses submersibles du littoral breton.

Face à ces enjeux, un cadre encore imparfait a été mis en place au niveau national à partir de 2012 (stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et différents appels à projets) et en 2021, la loi Climat et résilience a prévu des mesures destinées à faciliter l'adaptation des territoires littoraux à l'érosion côtière.

Cette loi a également défini un nouveau cadre en matière de gestion du trait de côte, dont la mise en œuvre s'appuie au niveau national sur la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (actuellement en révision), au niveau régional sur le SRADDET et au niveau local sur des stratégies de gestion intégrée du trait de côte à l'échelle des intercommunalités compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

En Bretagne, le SRADDET approuvé en 2021 et modifié en 2023 fixe comme objectif « *d'améliorer la connaissance et l'information pédagogique sur l'adaptation afin de gérer le risque de submersion marine sur l'ensemble du littoral breton* » (objectif 22-1) et prévoit que les Schémas de cohérence

territoriale (SCoT) littoraux « *adoptent une approche globale et transversale des risques côtiers (érosion, submersion marine, hausse du niveau de la mer) et de gestion intégrée du trait de côte* ».

Les SCoT doivent également intégrer « *les zones exposées au recul du trait de côte à l'horizon de trente ans et à un horizon compris entre trente et cent ans* » délimitées par les communes concernées et définir « *des orientations de gestion des milieux aquatiques, de prévention des risques naturels liés à la mer et d'adaptation des territoires au recul du trait de côte, en privilégiant, partout où cela est possible, les solutions fondées sur la nature* » (SFN).

Ils doivent enfin identifier « *des secteurs visant à accueillir des installations et des constructions pour des projets de relocalisation et de recomposition spatiale, en privilégiant les activités en lien avec le milieu marin et littoral* » et, « *de manière exceptionnelle et lorsque les enjeux socio-économiques le justifient, les secteurs propices à l'accueil d'ouvrages de défense contre la mer pour protéger des secteurs habités denses ou des équipements d'intérêt général ou publics, notamment portuaires* ».

Par ailleurs, dès 2019, la Région et l'Etat en Bretagne ont lancé un appel à manifestation d'intérêt afin d'inciter les intercommunalités à élaborer des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte. Ils accompagnent ainsi la communauté de communes de la Côte des Légendes, Auray-Quiberon-Terre-Atlantique et Golfe du Morbihan-Vannes-Agglomération.

En 2022, la Région a lancé un appel à projets dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER) afin d'accompagner 3 nouvelles intercommunalités dans l'élaboration de leurs stratégies locales.

Afin de poursuivre et de renforcer cette dynamique, une stratégie commune avec l'Etat sur la gestion du trait de côte sera proposée en session plénière du Conseil régional à la fin 2023. Ce document permettra de :

- **Décliner les orientations de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte à l'échelle régionale ;**
- **Définir un cadre permettant de coordonner l'observation du trait de côte ;**
- **Fixer les principes à suivre au niveau local.**

La mise en œuvre de cette stratégie Région-Etat s'appuiera sur la mise en place d'un groupe de travail dédié au sein de la Conférence régionale mer et littoral et d'un réseau des territoires bretons qui développent des actions en matière de gestion du trait de côte.

Un patrimoine naturel littoral sain et préservé

L'importance et la diversité des espaces marins et littoraux bretons, ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec les milieux intérieurs (interface terre-mer), forment un exceptionnel patrimoine naturel et une composante majeure de la biodiversité et de la géodiversité régionale.

Le littoral breton se caractérise par une succession et une imbrication de milieux naturels très variés, notamment les estrans vaseux, sableux et rocheux, qui accueillent une très grande diversité végétale (algues) et animale (anémones, bivalves, crustacés, etc.) et les falaises, îles, îlots constituant de véritables sanctuaires pour la biodiversité (mammifères marins, oiseaux, flore littorale, etc.)¹. Certaines espèces à forte valeur patrimoniale n'étant présentes que sur ces territoires (narcisse des

Glénan sur l'île Saint-Nicolas, ou l'océanite tempête sur l'archipel de Molène et les Sept-Iles⁶) Les falaises, les îles et les îlots de Bretagne accueillent plus de 60% de la population métropolitaine nicheuse de 17 espèces d'oiseaux marins sur les 21 existant au niveau métropolitain⁷. 65% de ces espèces sont menacés de disparition. A noter également que 4 espèces d'oiseaux marins ne se reproduisent qu'en Bretagne (fou de Bassan, pingouin torda, guillemot de Troïl et macareux moine).

Le littoral breton offre également de nombreuses zones de refuge et d'alimentation en hivernage et migration pour les limicoles sur les estrans et les anatidés dans les baies, les estuaires, les lagunes. A ce titre, 10 sites littoraux sont considérés d'envergure internationale pour certaines espèces d'oiseaux d'eau car ils dépassent le seuil de « Ramsar » (accueil hivernal de plus de 1% de la population européenne des espèces concernées). Ce sont des milieux particulièrement importants pour la reproduction des poissons et notamment des poissons migrateurs amphihalins.

En continuum avec ces espaces intertidaux, la Bretagne présente une multitude de milieux naturels rétro-littoraux que sont les cordons de galets, les milieux dunaires, les marais arrière-littoraux, paluds, lagunes, les pelouses, les landes littorales, etc. qui abritent de nombreux habitats naturels d'intérêt communautaire.

Ces caractéristiques naturelles entraînent une forte responsabilité régionale dans l'accueil et la préservation de ce patrimoine naturel. Pourtant, en Bretagne, 50% des espèces inféodées aux milieux terrestres côtiers et 85% des espèces évaluées inféodées aux milieux marins côtiers sont menacées de disparition à court terme du territoire régional⁸.

La Région Bretagne bénéficie d'une compétence générale d'aménagement du territoire ainsi que de compétences spécifiques en matière de biodiversité et de patrimoine naturel, qui la conduisent notamment à veiller au respect des équilibres territoriaux et écologiques (en déclinaison notamment des orientations du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) repris dans le SRADDET qui fixe un objectif de 2% de la surface régionale terrestre sous protection en 2040⁹). Depuis 2014¹⁰, les Régions sont « chefs de file » en matière de biodiversité et ont ainsi la capacité d'organiser l'action commune des collectivités territoriales infrarégionales en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité.

La Région est par ailleurs directement compétente pour la création et l'accompagnement des Réserves naturelles régionales et des Parcs naturels régionaux et depuis peu la gestion des sites Natura 2000 terrestres, ainsi que le financement des sites Natura 2000 terrestres et mixtes. Consciente de la nécessité de sauvegarder les espaces naturels littoraux, la Région Bretagne appuie la mise en œuvre de ces différents outils pour préserver l'intégrité et les fonctionnalités de ces milieux en étroite collaboration avec l'État et ses établissements publics, les collectivités, les intervenants économiques et les acteurs environnementaux.

La Région encourage ainsi une dynamique de projets partagés sur la connaissance, l'éducation et la sensibilisation, la protection, la gestion et une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité sur les sites littoraux et rétro-littoraux. Ces démarches s'appuient sur les différents dispositifs de la collectivité et ceux des partenaires bretons en faveur de l'environnement, à travers quatre orientations qui se complètent : l'observation et l'acquisition de connaissances, les continuités écologiques et les

⁶ SRCE Bretagne. 2015

⁷ <https://bretagne-environnement.fr/littoral-breton-biodiversite-remarquable-article>

⁸ OEB. 2019. Chiffres clés 2019 pour la biodiversité en Bretagne. Données et analyses. 42 pages.

⁹ Sous-objectif 29.5 : Atteindre les 2% de la surface terrestre régionale sous protection forte et maintenir 26% du territoire en réservoir de biodiversité. S'assurer de l'efficacité des classements existants en mer.

¹⁰ La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM)

projets de territoire en faveur de la biodiversité, les aires protégées, l'éducation et la sensibilisation à la nature et à l'environnement.

Si le périmètre d'intervention en milieu strictement marin reste largement couvert par l'action de l'Etat et de ses opérateurs, l'approche littorale, espace de proximité et d'interface entre la terre et la mer aux multiples enjeux, constitue une dimension centrale des orientations régionales en faveur de la biodiversité des milieux côtiers.

Dans cette perspective, l'implication de la Région en faveur de la préservation du patrimoine naturel des espaces littoraux et côtiers sera poursuivie et renforcée au travers des orientations suivantes, en résonance avec le **plan d'action de la territorialisation en Bretagne de la Stratégie nationale des aires protégées, validée par le Conseil régional en septembre 2023** :

- Le développement de l'observation et l'acquisition de connaissances sur les milieux naturels et espèces de faune et de flore ainsi que leurs états de conservation, les fonctions écologiques, les objets géologiques ;
- L'accompagnement et le soutien aux démarches des territoires littoraux en faveur des continuités écologiques et d'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement local ;
- Le renforcement et l'extension du réseau des aires protégées en zone littorale, à travers les compétences de la Région relatives aux Parcs naturels régionaux, aux réserves naturelles régionales, à la gestion et au financement des sites Natura 2000, en intégrant les enjeux d'adaptation au changement climatique ;
- Le soutien aux actions du Conservatoire du littoral, dans ses missions de préservation par l'acquisition foncière et ses travaux de renaturation et aménagement en faveur des espaces naturels littoraux ;
- L'éducation et la sensibilisation aux enjeux environnementaux, notamment via le soutien aux actions des réseaux associatifs, en contribuant aux démarches régionales en faveur des aires marines éducatives et en déployant le Pass classe Nature pour les jeunes ;
- L'accompagnement et la structuration des acteurs de la biodiversité en développant les liens entre les gouvernances de la biodiversité et de la mer, ainsi qu'à travers le soutien et la participation de la Région aux missions de l'Agence bretonne de la biodiversité en matière d'animation, d'ingénierie, de sensibilisation et d'appui aux acteurs et aux territoires engagés pour la biodiversité terrestre, aquatique et marine ;
- Le développement des moyens en faveur de la biodiversité marine et littorale, à travers la mise en œuvre de l'objectif biodiversité du programme FEDER régional, ainsi que le fonds Breizh'Biodiv et le lancement d'un appel à projet dédié à la biodiversité marine et littorale.

Des eaux côtières de qualité assurant le bon fonctionnement des écosystèmes et la pratique des activités maritimes primaires

Le Plan breton pour l'eau (PBE), adopté en session de juin 2018, constitue pour la Région Bretagne le cadre de sa politique d'intervention en matière de gestion des eaux et des milieux aquatiques.

Alors que la Directive Cadre sur l'eau (DCE) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne fixent les objectifs à atteindre, le PBE constitue un document de politique générale qui traduit le choix affirmé des institutions régionales et départementales de coordonner et d'articuler leurs actions et leviers d'intervention. Il est le fruit d'un travail concerté entre l'Etat, la Région, les Départements, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et l'Office Français de la Biodiversité, sur la base des travaux de la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

Le PBE aborde les problématiques liées à l'eau, tant dans leur dimension qualitative que quantitative et comprend 3 piliers :

- La gouvernance : comment mieux s'organiser, mieux échanger, mieux faire comprendre ce qui est fait ; comment faire de la politique de l'eau une politique plus simple, plus compréhensible et plus lisible ;
- La transversalité des politiques publiques : comment faire en sorte que la politique de l'eau ne se limite pas à corriger d'éventuels impacts négatifs d'autres politiques, mais que ces autres politiques prennent en compte l'eau dès l'amont ;
- La simplification de l'accès aux financements dans le domaine de l'eau.

L'épisode de sécheresse que nous avons vécu en 2022 a révélé notre fragilité dans l'accès à l'eau. C'est dans ce contexte que la Région a proposé, lors de l'Assemblée bretonne de l'eau du 11 octobre 2022, de travailler collectivement à un plan d'actions et d'adaptation pour une Bretagne plus résiliente, face aux enjeux du dérèglement climatique et de la gestion de l'eau.

Au sein de ce plan, deux sujets d'interface entre la terre et la mer, entre l'eau douce et l'eau salée ont été identifiés.

Il s'agit d'une part, du risque d'intrusion saline dans les aquifères côtiers. Les aquifères littoraux constituent des ressources en eau souterraine importantes pour l'alimentation en eau potable mais aussi pour des usages agricoles (maraîchage, serristes...). Ils jouent également un rôle important dans le fonctionnement des écosystèmes liés aux zones humides littorales, aux marais et lagunes côtières. Les aquifères côtiers, qui sont en contact avec la mer ou l'océan, sont sensibles aux intrusions salines en conditions naturelles ou sous l'influence de prélèvement par pompage dans ces nappes. Ce phénomène est irréversible et a des impacts forts, aussi bien sur les milieux naturels que sur la possibilité d'exploiter les aquifères côtiers.

D'autre part, la Bretagne risque pour les prochaines années d'être soumise à de fortes variabilités en matière de pluviométrie. Il ne pleuvra pas nécessairement moins mais cela sera très variable dans le temps et l'espace. Selon le Haut Conseil Breton pour le Climat, du fait du changement climatique, nous pouvons nous attendre en Bretagne à des vagues de chaleur plus fortes et plus fréquentes, des périodes de sécheresse plus longues, un risque de précipitations plus intenses en particulier en hiver. Compte tenu de la morphologie de nos bassins versants et de leur réactivité, cela signifie que nous aurons probablement :

- durant les étés secs, des débits plus faibles dans les cours d'eau et arrivant dans les estuaires (si les nappes ne peuvent pas soutenir le débit des rivières) : les mélanges eau douce/eau salée seront donc différents et cela pourra déstabiliser les écosystèmes estuariens et littoraux ainsi que les activités de pêche et de conchyliculture.
- durant les hivers, en cas d'évènements pluvieux extrêmes, des contaminations bactériologiques des eaux littorales ou des pollutions physico-chimiques dues à des ruissellements importants. Là encore, les écosystèmes et les activités liées à la pêche et la conchyliculture seront impactés.

Pour répondre à ces deux enjeux, il est proposé de :

- **Organiser prochainement une journée ouverte aux acteurs de l'eau et du littoral pour présenter les études du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) relatives au risque d'intrusion saline dans les aquifères côtiers ;**
- **Constituer courant 2024 un groupe de travail conjoint entre l'Assemblée bretonne de l'eau et la Conférence régionale Mer et Littoral, pour réfléchir aux actions à mettre en place permettant de préserver et adapter les activités liées à la mer et au littoral, au regard des impacts du changement climatique sur l'eau douce. Parmi ces actions, la nécessaire mise aux normes des assainissements est d'ores et déjà identifiée au sein des PACTEs.**

Pour une réduction des déchets marins sur les côtes bretonnes

L'importance de la pollution du milieu marin et littoral par les macro et micro déchets est établie en Bretagne comme sur l'ensemble des façades maritimes. Les sources sont multiples : déchets des activités de pêche, d'aquaculture et portuaires, déchets issus du transport maritime (containers perdus), mais aussi de l'agriculture ou des industries à terre qui aboutissent sur le littoral via les bassins versants, à quoi s'ajoutent les effets des courants rabattants les déchets en provenance d'autres façades atlantiques. Les déchets marins constituent un enjeu majeur pour toutes les espèces le long de la chaîne alimentaire marine qui accumulent notamment des micro-plastiques, avec des incidences encore insuffisamment documentées sur l'état des milieux, la santé des espèces exploitées mais également sur la santé des consommateurs finaux.

La réponse à la problématique des déchets marins repose à la fois sur la réduction à la source (en mer et à terre) et sur le développement de filières de récupération, de recyclage et de valorisation. Cependant, les déchets marins constituent une problématique complexe, aussi bien dans la dimension amont (identification et évaluation des gisements et de leurs origines, identification de moyens efficaces de réduction à la source) que dans la dimension aval (efficacité des actions curatives, complexité des organisations territoriales et des filières à mettre en place pour le réemploi ou le recyclage). Il est donc nécessaire de répondre également à l'enjeu d'une meilleure connaissance des gisements et des pratiques liés aux déchets (les pratiques générant des déchets comme celles visant à les réduire) et, de façon générale, de continuer à sensibiliser et former toutes les catégories d'acteurs concernées. De plus, la complexité des problématiques et des solutions à trouver et leur dimension systémique appellent à favoriser la mise en réseau, la concertation et l'échange entre parties prenantes, ainsi que l'articulation des actions aux échelles territoriales pertinentes pour en assurer l'efficacité.

La compétence opérationnelle en matière de collecte et de traitement des déchets relève prioritairement des communes et des EPCI. L'échelon régional s'est cependant vu confier un rôle important par la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui étend le champ de compétences des Régions en matière de prévention et de gestion des déchets par la définition d'un plan régional unique : le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Outre un état des lieux complet, le PRPGD propose différentes actions en lien avec la mer et le littoral :

- Déchets issus des activités maritimes et macro-déchets ;
- Déchets issus des bateaux des navires de plaisance et des ports ;
- Déchets des îles ;
- Déblais de dragage.

Le PRPGD reste un document de nature stratégique et la déclinaison opérationnelle relève des compétences et des moyens des territoires, mais il donne légitimité à la Région pour impulser, coordonner et animer des démarches collectives.

Plusieurs actions seront renforcées et de nouvelles seront mises en œuvre pour réduire les déchets marins sur les côtes bretonnes :

- Dans le cadre du « **Réseau Environnement des ports régionaux** », animé par la Région et qui vise à sensibiliser et former les agents portuaires à des pratiques plus écologiques, un séminaire de travail sera dédié à la gestion des déchets dans les espaces portuaires avec l'objectif de développer des actions opérationnelles ;
- La coordination et la mutualisation des initiatives s sera renforcée par le **soutien (convention de partenariats) à des projets de mise en réseau et d'échanges des parties prenantes à l'échelle régionale** ;
- Pour la **programmation 2022-2027 du FEAMPA**, plusieurs **outils de financements** sont prévus (en investissement comme en fonctionnement) afin de soutenir les acteurs des filières pêche et aquaculture dans la **réduction des déchets** : investissements dans les ports, sur les navires et dans les différents maillons de la filière, démarches territoriales d'économie circulaire (dont la valorisation des engins de pêches usagés ou des déchets coquilliers), mise en réseau des acteurs, coordination, formation et échange de bonnes pratiques.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la SRTES, le **développement de l'économie circulaire dans les secteurs maritimes** sera accéléré.

Un réseau régional de territoires maritimes

Dès 2011, la Région Bretagne s'est engagée auprès des territoires pour les encourager à développer des démarches de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC). Trois appels à projets ont permis de couvrir la totalité du littoral breton de démarches de ce type. Ce réseau, unique en France, a servi de socle en 2015 pour la mise en œuvre du Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL), volet territorial du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).

Ce dispositif a été renforcé dans la programmation 2020-2027 du FEAMPA avec l'ambition de stimuler pour les territoires maritimes des projets locaux structurants entrant dans le cadre d'une stratégie de développement local, tout en poursuivant les objectifs du pacte vert européen. Il s'agit de répondre aux enjeux de développement et de valorisation de l'économie bleue durable et notamment de l'ensemble des activités des filières de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que de renforcement de l'intégration de ces filières avec les autres activités du territoire. Le dispositif est piloté par la Région. Pour en bénéficier, les territoires doivent déposer une stratégie territoriale dans le cadre d'un appel à candidature organisé à l'échelle régionale.

Lors de la session plénière de juillet 2022, les stratégies de huit territoires ont été sélectionnées dans le cadre de la mise en œuvre du volet territorial du FEAMPA (8 M€ - auxquels s'ajoutent les 8 M€ de contrepartie nationale apportés par la Région). Ces projets collectifs, qui s'intitulent Groupes d'acteurs locaux pêche et aquaculture (GALPA), promeuvent des stratégies locales de développement intégré, multisectoriel et durable avec pour vocation d'améliorer les liens terre-mer et entre filières de l'économie bleue, en particulier les filières pêche et aquaculture.

Ces stratégies territoriales doivent être en cohérence avec les politiques régionales en faveur de l’environnement et de la biodiversité, de la pêche et de l’aquaculture et avec toute autre politique soutenant les filières de l’économie bleue : Stratégie de la Bretagne pour la Mer et le Littoral (SBML) et SRADDET (Obj. 8 – Faire de la mer un levier de développement durable pour l’économie et l’emploi). La bonne articulation de ces différentes politiques territoriales, mais également avec les aides sectorielles de la filière halieutique du FEAMPA, est garante d’une mobilisation collective des acteurs locaux et d’une prise en compte efficace des enjeux maritimes dans les politiques mises en œuvre par les territoires.

Les stratégies développées et mises en œuvre par les GALPA contribuent à la transition maritime de la Bretagne, en apportant des réponses aux enjeux maritimes au niveau local et en faisant de la mer un levier d’innovation à l’échelle de leur territoire. Elles sont élaborées autour de 6 axes : l’attractivité des métiers de la mer, la valorisation des ressources maritimes locales, l’économie circulaire, la préservation de l’environnement marin et littoral, l’éducation à la mer et la gouvernance des territoires maritimes et la planification spatiale de la zone côtière.



Les 8 groupements d’acteurs locaux pêche et aquaculture (GALPA) qui composent le réseau des territoires maritimes bretons

La Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral (SMBL), adoptée en 2018, prévoit que ce réseau soit renforcé et vienne compléter la Conférence régionale pour la mer et le littoral (CRML), en installant des instances de gouvernance dédiées à la mer et au littoral au niveau local.

Afin de renforcer le rôle et l’action des acteurs maritimes à l’échelle locale et de développer des instances de gouvernance maritime au niveau des territoires, il est proposé de **réunir l’ensemble des GALPA dans un réseau des territoires maritimes bretons.**

Ce réseau renforcera les liens et la complémentarité entre l’échelon local et l’échelon régional sur les sujets maritimes. Il permettra également de mieux mobiliser l’ensemble des acteurs en faveur d’une politique maritime intégrée.

Une planification spatiale maritime régionale pour donner de la visibilité aux activités et s'assurer du bon fonctionnement des écosystèmes marins

L'accès à l'espace et aux ressources par les activités maritimes, la capacité des milieux à supporter ces activités, la cohabitation entre ces dernières en mer comme à terre, leur acceptabilité par les populations riveraines et les autres activités, sont autant de sujets pour lesquels une politique maritime se doit d'apporter des réponses. Pour cela, des exercices de planification sectorielle de l'espace maritime ont été engagés. C'est par exemple le cas pour la conchyliculture ou les énergies marines renouvelables. Mais ils ne répondent qu'à une partie des besoins et ne permettent pas d'appréhender de manière efficace le caractère ouvert du milieu et les sujets liés aux interactions entre le milieu naturel et les activités, et entre les activités.

La Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral précise l'importance de combiner deux outils complémentaires que sont le document stratégique de façade (DSF) et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) afin de garantir une bonne prise en compte du continuum terre-mer, des bassins versants jusqu'à la haute mer, dans les politiques menées à terre et celles appliquées en mer. Cette combinaison permet également de travailler sur trois échelles fonctionnelles de gestion que sont la Zone Economique Exclusive (200 milles), l'échelle régionale jusqu'aux 12 milles, et à l'échelle des SCoT et de leur volet maritime au niveau local.

Dans l'esprit de la SBML, qui est une politique maritime intégrée, la planification spatiale maritime doit aborder les enjeux de gestion du foncier, de mixité des populations, d'adaptation au changement climatique, de cohabitation entre usages en mer, de développement des activités maritimes, de préservation de la biodiversité marine et des paysages côtiers, de qualité des masses d'eau côtières, de production d'énergie, de prévention et gestion des pollutions, de gestion du trait de côte, etc.

La Région a ainsi saisi les compétences que lui confère le SRADDET en matière d'aménagement du territoire, pour apporter des réponses robustes et opérationnelles aux enjeux de gestion des espaces côtiers et plus précisément en matière de planification spatiale maritime. L'objectif 8-2 du SRADDET prévoit d'élaborer une planification spatiale maritime capable de maintenir le bon fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers, de donner de la visibilité aux activités maritimes et de garantir l'accès à toutes et tous à la mer.

La Région proposera au réseau des SCoT bretons la mise en place d'un groupe de travail sur la planification spatiale maritime afin de mieux prendre en compte les enjeux maritimes dans l'élaboration de leur SCoT et de réfléchir collectivement sur l'approche à adopter pour fixer les orientations fondamentales de l'aménagement, de la protection et de la mise en valeur de la mer et du littoral.

La Région proposera également à l'Etat de **travailler conjointement sur l'articulation entre le document stratégique de façade (DSF) et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**, notamment au sein de la CRML, afin de mobiliser l'échelle la plus pertinente ou de les combiner entre elles pour répondre de manière la plus efficace aux besoins.

Priorité n° 3 : Faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien-être pour les Bretonnes et des Bretons.

La mise en œuvre des deux premières priorités ne sera possible qu'avec l'engagement, la créativité et l'audace d'hommes et de femmes, et la dynamique collective qui doit s'organiser autour de la mer. La mer doit devenir un réflexe et une fierté pour tous, un bien commun dont chacun doit se sentir dépositaire et responsable quant à son avenir. La mer doit être le socle d'un nouveau contrat social – un trait d'union qui unit et fédère tou-te-s les Breton-ne-s.

Cette conscience collective et l'engagement de chacun-e doivent être cultivés dès le plus jeune âge et entretenus au quotidien. Ils sont à la fois la clé et la meilleure garantie du rayonnement de la Bretagne maritime à l'international, de la préservation des écosystèmes marins, de notre capacité à innover et à construire l'avenir de la Bretagne avec son meilleur atout, la mer.

La mer est en Bretagne à l'origine de patrimoines d'exception et de lieux de découvertes qui s'inscrivent pleinement dans son attractivité autant que dans la vie de tous les habitants du territoire : phares, fortifications, aménagements et paysages portuaires, bateaux, conserveries, chantiers navals, musées, etc. Les paysages littoraux ont été façonnés par l'action de l'homme depuis des siècles. Les aménagements anciens contribuent depuis des siècles à instaurer l'équilibre du littoral, à préserver les terres de l'érosion, à asseoir des activités humaines en étroite synergie avec le milieu. Ils contribuent également pleinement aujourd'hui à l'équilibre écologique de ces interfaces terre-mer. Les paysages et le patrimoine maritimes sont des marqueurs d'identité forts.

Enfin la mer est aussi un espace de loisirs et de défis (course au large) et, par ce fait, elle occupe une place centrale dans l'attractivité régionale, avec les risques de surfréquentation et d'artificialisation que cela peut engendrer en zone littorale.

Pour cela il est indispensable d'améliorer les connaissances de la mer et des enjeux de sa gestion par les Breton-ne-s, de renforcer leur identité culturelle maritime et de leur permettre de construire leur vie professionnelle en lien avec la mer.

L'identité maritime de la Bretagne est sans conteste sa meilleure carte pour tisser des coopérations avec d'autres territoires. Cette ouverture aux coopérations interrégionales, aux instances européennes et internationales, est indispensable pour permettre à la Bretagne maritime d'exporter son savoir-faire, de participer à la gouvernance globale des océans et des activités maritimes et de faire de la mer un des piliers de son développement durable.

Pour cela, la Région souhaite :

- **Consolider la place de la Bretagne maritime à l'Europe et à l'international ;**
- **Renforcer la culture maritime des Breton·ne·s ;**
- **Encourager les initiatives de préservation-restauration respectueuses des ouvrages anciens qui contribuent à la qualité des paysages littoraux bretons ;**
- **Faire de la mer l'un des premiers gisements d'emplois en Bretagne.**

Ces objectifs se concrétiseront à travers les politiques, stratégies et feuilles de route présentées ci-dessous, qui ont pour certaines déjà été adoptées ou qui le seront dans les mois à venir.

Une « diplomatie maritime » bretonne

La dimension européenne et internationale des activités maritimes bretonnes renvoie à la fois à leur géographie (dans les eaux européennes et internationales), à leur positionnement lié à leur excellence, à leur environnement réglementaire, mais aussi aux cadres du commerce ou des accords internationaux ou bien encore aux programmes européens de coopération.

Face à cette diversité, le développement d'une stratégie de « diplomatie maritime » bretonne se conçoit nécessairement en travaillant à des échelles géographiques variables. Si une part des périmètres géographiques préexistent à l'image des programmes de coopération territoriale européenne (INTERREG Atlantique, INTERREG Mer du Nord), d'autres espaces de collaboration et de mobilisation sont à définir de façon stratégique et évolutive.

La Bretagne, qui a dès 1973 revendiqué au niveau européen la spécificité des régions maritimes à travers la création de la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes (CRPM) a un historique de mobilisation importante et constante sur les questions maritimes au niveau européen. Au sein de la CRPM qui réunit environ 150 régions européennes, la Commission Arc Atlantique créée en 1989 a permis à la Bretagne de bénéficier d'un cadre favorisant tout particulièrement ses coopérations au sein de l'espace atlantique qui fait aujourd'hui l'objet d'une Stratégie maritime atlantique et potentiellement demain d'une macro-région européenne.

Le Brexit a constitué un élément de perturbation géopolitique des coopérations européennes, impactant directement la Bretagne, devenue frontière maritime extérieure de l'Union européenne. Pour ne prendre en exemple que la pêche dans les îles anglo-normandes, le Brexit a entraîné le passage d'une gestion impliquant localement directement les professionnels du secteur à une mise en œuvre se discutant dorénavant entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Des échéances majeures comme celle de juin 2026, définie par l'Accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni doivent impérativement être gardées à l'esprit pour anticiper les éventuelles instabilités futures en matière d'accès aux eaux.

Au-delà de ces complexités et risques d'instabilité, le Brexit a également incité à aborder différemment les coopérations avec le Royaume-Uni et renouveler celles avec l'Irlande, faisant ici référence à la diplomatie celte en cours de développement (Déclaration de Rennes, août 2023), notamment sur des sujets comme la pêche ou les énergies marines.

La coopération autour des enjeux maritimes est pluridimensionnelle et couvre à la fois des enjeux de préservation de l'environnement marin, de gestion partagée des stocks, de connexions physiques ou par voie de mer des territoires et des infrastructures (numérique, énergie) ou commerciaux.

De plus, les ressources halieutiques représentent, dans un contexte mondial tendu en approvisionnement de protéines de qualité, un enjeu majeur pour de nombreux pays (l'exemple de la Chine avec sa stratégie maritime adoptée en 2012 est particulièrement éclairant). La crise sanitaire et celle liée à l'Ukraine ont exacerbé les tensions et font de ces ressources un actif stratégique trop souvent délaissé par la France et l'Europe, toutes deux largement dépendantes des importations alors que l'ensemble des ZEE européennes représente de loin la plus grande ZEE mondiale. Ce paradoxe illustre bien l'esprit continental et terrien des européens, mais qui est moins présent chez des Bretonnes et des Bretons, héritiers d'une culture maritime forte.

Dans son ouvrage universitaire intitulé « *Les sources de l'histoire maritime en Europe* », le géographe Henri Touchard démontrait la force de l'Amirauté bretonne au Moyen-Âge. Profitant de la spécificité de sa flotte (petits navires adaptés aux côtes découpées des deux côtés de la Manche), elle sut tirer parti des échanges avec l'Aquitaine, mais aussi les pays du Nord, puis avec l'Espagne et l'outre-Atlantique pour faire des Bretons « **les rouliers des mers** ». Après le commerce de produits alimentaires (vin, sel, céréales, produits halieutiques, ...), ce sont les toiles de Bretagne qui ont conquis la plupart des marchés internationaux et qui ont contribué en retour à l'enrichissement du territoire comme en témoignent encore aujourd'hui de très nombreux monuments et objets civils et religieux. Cette capacité à commercer développa tout un écosystème dont le territoire est aujourd'hui l'héritier : chantiers navals, école de formation de marins, infrastructures portuaires, armateurs...

Aujourd'hui, dans un contexte marqué par le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne et par le poids de la réglementation européennes dans les secteurs maritimes, il devient pertinent de relancer un cycle d'influence breton sur l'axe celtique d'une part, et d'autre part accentuer sa visibilité à Bruxelles. En effet, la compétence exclusive pour signer des accords internationaux avec un pays tiers, a fortiori sur la pêche, relève de la Commission européenne au titre du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE). Dès lors, surmonter cet obstacle revient à créer un cadre conventionnel dans lequel les autorités régionales des pays respectifs accompagnent leurs structures

Le Forum Celte et la déclaration de Rennes

A l'issue du premier Forum Celte qui s'est tenue le 3 août 2023 à Rennes, la Région Bretagne, le gouvernement gallois, le gouvernement écossais, le Conseil de Cornouailles, la Xunta de Galice et la principauté d'Asturies, auxquels s'associe le gouvernement irlandais ont exprimé leur volonté commune d'approfondir leurs coopérations en signant une déclaration commune.

Par la déclaration de Rennes, les signataires entendent maintenir et approfondir les relations institutionnelles entre les pays celtiques et renforcer leur coopération qui pourrait inclure les domaines suivants :

- Activités maritimes ;
- Education et formation, notamment en encourageant la mobilité ;
- Valorisation, promotion et connaissance mutuelle du patrimoine des pays celtiques ;
- Energies renouvelables ;
- Relations culturelles, notamment en matière d'audiovisuel, de cinéma, de spectacle vivant, des pratiques artistiques ;
- Langues ;
- Relations entre les diasporas respectives ;
- Relations économiques dans le domaine de l'innovation et de la recherche.

Les signataires sont convaincus qu'en unissant leurs efforts pour mieux tirer parti de cet héritage, de leurs ressources communes et d'une vision partagée de l'avenir, ils peuvent faire de la coopération interceltique un moteur de développement durable, de prospérité et d'épanouissement de leurs citoyens.



professionnelles pour qu'elles établissent des accords privés de partenariats. La justification de compétence pour les régions est le soutien et le développement de l'activité économique. L'action de la Région prolonge celle de l'Europe et de l'Etat.

Pour toutes ces raisons, la Bretagne doit accompagner le développement économique de ses territoires maritimes en privilégiant :

- **Le développement d'une diplomatie avec nos partenaires celtiques de l'Espagne à l'Ecosse (forum celtique)**, sur tout l'arc Atlantique en promouvant le commerce maritime, l'utilisation de ses ports, ses instituts de recherche et d'innovation entrepreneuriale, sa pêche, son tourisme lié à la mer, par le biais d'accords de coopération et le rapprochement d'organisations professionnelles ;
- **Le renforcement de son influence à Bruxelles**, via la Conférence des Régions Périphériques Maritimes, la Maison de la Bretagne, ses liens avec l'Etat, donc le Conseil européen, et les députés bretons du Parlement européen ;
- La prise d'initiatives régionales transnationale, par exemple au travers de la conduite de projets thématiques, d'une candidature ou de la participation aux côtés d'autres partenaires à des projets européens ciblés ;
- A l'international, l'intégration du volet maritime dans nos accords de coopération existants (Australie, Japon, ...) et à venir.

Faire des Bretonnes et des bretons des citoyen·ne·s et des ambassadeurs de la mer

La Bretagne s'est toujours construite avec et par la mer. Il en est résulté le développement d'une culture maritime riche et profonde qui a marqué les manières de vivre et de penser le territoire. Encore aujourd'hui, cette culture maritime constitue un fond commun qui nourrit et au sein duquel se développe l'ensemble des activités liées à la mer, des plus traditionnelles aux plus innovantes. La culture maritime peut jouer le rôle de « fil bleu de la transition maritime bretonne »¹¹, en amenant les Bretonnes et Bretons à s'en approprier les différents enjeux. Mais pour cela, la culture maritime doit être rendue accessible au plus grand nombre, aussi bien par la diffusion des connaissances sur les sujets maritimes que par le vécu d'expériences de mer. Or, contrairement à ce que pourrait laisser penser la situation péninsulaire de la Bretagne, des inégalités et des freins importants dans l'accès à la mer et à la culture maritime existent au sein du territoire régional. Ces inégalités, qu'elles soient géographiques, socio-économiques ou de genre, font que la mer reste un espace méconnu pour une partie de la population. Consciente de cet enjeu d'une culture maritime partagée par tou-te-s, la Région Bretagne a investi depuis de nombreuses années le champ de l'éducation à la mer.

L'éducation à la mer recouvre l'ensemble des actions de sensibilisation au monde maritime, mises en œuvre par toutes celles et ceux, enseignants, animateurs, moniteurs, mais aussi professionnels ou amateurs qui visent à transmettre des connaissances sur la mer et le littoral, que ce soit dans un cadre formel ou informel, par le biais de l'éducation artistique et culturelle, de l'éducation à l'environnement, de la pratique nautique, de la valorisation/préservation du patrimoine matériel ou immatériel, ou encore via la culture scientifique, technique et industrielle. En tant que secteur d'activité, l'éducation à la mer en Bretagne est très riche et protéiforme : festivals maritimes, édition,

¹¹ Cf. l'étude du CESER de Bretagne « Fondations et expressions de la culture maritime en Bretagne » (2021)

musées, centres nautiques et de classes de mer, associations d'éducation populaire, centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI), etc.

Etant donné l'importance économique des activités maritimes, ainsi que celle des enjeux environnementaux, culturels et touristiques de la mer et du littoral, l'éducation à la mer a un rôle crucial à jouer pour permettre à l'ensemble des parties prenantes, qu'il s'agisse des décideurs, des usagers professionnels et amateurs ou du grand public de mieux appréhender les interactions complexes entre les différentes composantes naturelles et humaines du monde maritime. Elle contribue ainsi à construire une conscience maritime et peut faire évoluer les choix et les pratiques individuels et collectifs. Elle contribue à une appropriation citoyenne des enjeux maritimes et à une mise en débat éclairée, sinon apaisée, des conflits d'usages qui émergent de façon croissante. En faisant mieux connaître les activités maritimes, elle peut également inciter davantage de jeunes et de demandeurs d'emploi à se tourner vers les métiers de la mer.

De par la diversité des thématiques couvertes, des formes qu'ils prennent, des publics qu'ils visent ou des acteurs qui les mettent en œuvre, les projets en lien avec la diffusion de la culture maritime, et plus particulièrement les actions d'éducation à la mer, peuvent élargir à un grand nombre de politiques régionales, obligatoires ou volontaristes : éducation artistique et culturelle, éducation à l'environnement, projets éducatifs des lycées, orientation-formation, tourisme et patrimoine, eau, sport, communication, culture scientifique et technique, etc. Parmi les actions notables de ces dernières années, la Région a notamment fortement appuyé la relance des classes de mer en soutenant les départs de plus de 16 000 jeunes breton-ne-s depuis 2020 et a accompagné activement le développement des aires marines éducatives (plus de 100 aires actives sur l'ensemble du littoral breton en 2023). Elle mène une action originale en faveur du patrimoine maritime et littoral via des appels à projets innovants (Héritages Littoraux, NEPTUNE...). Le RAP Mer édité chaque année donne à voir la diversité des événements maritimes culturels soutenus par la Région, fêtes et festivals mais également événements de course au large. La culture maritime n'étant cependant pas une compétence en soi, la multiplicité des cadres d'intervention peut conduire à une politique par défaut, simple juxtaposition d'actions sectorielles. Pour que la Région puisse avoir une action structurée et lisible en faveur de l'éducation à la mer, il est nécessaire d'en définir le cadre et les priorités et d'explicitier la manière d'articuler les actions et les dispositifs existants et/ou à développer.

Le Pass Classes de mer plébiscité par les écoles bretonnes

Stoppées net par la crise sanitaire, les classes de mer ont repris progressivement depuis deux ans. Sur ce territoire maritime par excellence qu'est la Bretagne, la Région considère comme prioritaire d'encourager l'organisation de ce type de séjours éducatifs en attribuant aux établissements une aide financière incitative, qui en allège le coût global : le Pass Classes de mer.

Plus de 285 séjours organisés entre mars 2022 et août 2023 ont été ou sont financés dans le cadre des deux appels à projets proposés exceptionnellement en 2022 et dotés chacun d'une enveloppe de 400 000 €. Les séjours issus de zones prioritaires ou de zones rurales peu denses ainsi que les publics en situation de handicap sont priorités.

L'objectif que s'était fixé la Région en 2020 lors de la mise en place de ce dispositif a été largement dépassé puisque le nombre de bénéficiaires du Pass a plus que doubler passant de 3 200 en 2021 à plus de 13 000 enfants entre mars 2022 et août 2023.



Pour ces raisons, il sera proposé en 2024 l'adoption en session plénière d'une feuille de route éducation à la mer proposant un cadre de réponse opérationnel aux enjeux suivants :

- Favoriser l'accès de tou-te-s à la culture maritime ;
- Faire de la culture maritime un levier pour les transitions ;
- Créer un cadre de transversalité interne pour une politique lisible et structurée en faveur de la culture maritime.

Un patrimoine maritime marqueur d'identité

Le patrimoine maritime, extrêmement riche et varié, identifie fortement la Bretagne et bénéficie d'un réel attachement des Bretonnes et des Bretons. Ces patrimoines sont variés, se déclinent en fonction de la nature de la côte et racontent la diversité des activités humaines qui se sont développées, des liens entretenus avec la mer.

Portuaires, ils peuvent être industriels, militaires, liés à la pêche ou au nautisme. Quai, forme de radoub, cale, hangar, base de sous-marins, bunker, grues, slipway, criée, glacière, phare, conserverie, abri de canot, bateaux, épaves... La silhouette de nombreuses villes bretonnes est marquée de ces paysages portuaires.

Le patrimoine maritime compte aussi avec les phares, les balises, le patrimoine navigant... Aussi avec des aménagements marquants (fortifications, aménagements balnéaires...) ou plus discrets (murets littoraux, daviers à goémon...). Au fil de l'évolution des usages, certaines traces ont disparu. D'autres ont subsisté ou changé d'usage. Ils forment en Bretagne un corpus d'une extraordinaire diversité, incluant également des biens immatériels tels que les savoir-faire des constructeurs, des marins et des pêcheurs, les rites, les chants...

Tous ces héritages constituent un marqueur identitaire fort de la Bretagne que la Région s'attache à reconnaître, préserver et transmettre.

La compétence d'Inventaire du patrimoine contribue à en révéler la diversité, et à encourager une appropriation durable et collective des connaissances.

La politique régionale de valorisation du patrimoine vise à faire émerger de nombreux projets, publics et privés, démontrant que l'engagement en faveur du patrimoine culturel peut générer de la croissance économique et servir de puissant moteur pour le développement local et le tourisme. Pour cela, la Région :

- Engage (en régie directe ou en partenariat avec des acteurs locaux) **des opérations d'Inventaire sur de multiples thématiques en lien avec les patrimoines maritimes** : inventaire du patrimoine des ports de Bretagne, inventaire des héritages militaires (avec un volet spécifique sur les fortifications littorales), inventaire des patrimoines liés à l'histoire toilière de la Bretagne, inventaire des pardons et pèlerinages, inventaire des architectures en pierre sèche, etc. ;
- Accompagne **les projets de restauration de ces patrimoines proposant une démarche de ré usage ou de valorisation** ;
- Met en œuvre **un plan d'actions triennal (2023-2025) sur le patrimoine littoral et maritime pour inciter à l'émergence d'actions - publiques et privées - concrètes, innovantes et à forte valeur ajoutée visant à faire connaître, préserver et faire vivre les héritages maritimes notamment au regard des enjeux climatiques, sociétaux et environnementaux** ;
- S'appuie sur **les Journées européennes** du patrimoine pour promouvoir des animations en direction des publics visant à faire découvrir les spécificités du patrimoine maritime, en lien avec l'ensemble des acteurs locaux concernés.

Une formation maritime suscitant des vocations et répondant aux besoins des secteurs

Avec 70 348 emplois répartis au sein de 7 446 établissements¹², l'économie maritime constitue près de 5,4% des 1,3 million d'emplois localisés en Bretagne. 4 piliers structurent fortement l'économie maritime bretonne : Défense liée à la mer, Produits de la mer alimentaires, Construction et réparation naval et Nautisme. Cumulés, ces domaines rassemblent plus de 80% de l'ensemble des emplois et illustrent une économie maritime bretonne diversifiée. Trop peu de femmes y sont cependant salariées ou en position de dirigeantes.

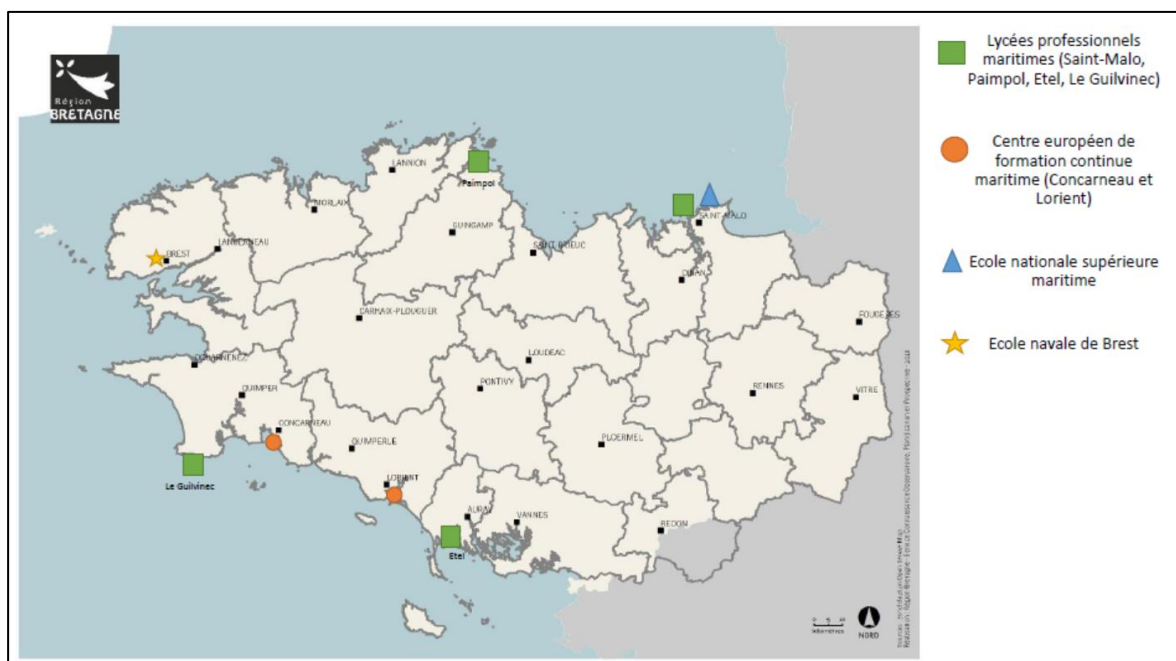
La Bretagne possède un large panel de formations, allant du niveau infra-Bac jusqu'au Master et diplôme d'ingénieur, et cela dans la plupart des secteurs maritimes. La région se distingue notamment par la présence sur son territoire de quatre des douze lycées professionnels maritimes (près d'un tiers des effectifs des lycées maritimes au niveau national), du Centre européen des formations continues maritimes (CEFCM), de l'un des quatre centres de l'École nationale supérieure maritime (ENSM - Saint-Malo) ou encore de l'École navale de Lanvéoc-Poulmic.

En dehors de la formation maritime, la Bretagne possède de nombreux établissements d'enseignement supérieur, écoles de commerce ou d'ingénieur et universités qui offrent des enseignements, sous forme d'options ou de spécialisations et des diplômes ayant trait au milieu marin, à l'aménagement ou au droit du littoral, à l'hydrographie, à la logistique maritime, à la construction navale, à l'économie maritime : l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), l'Université de Bretagne Sud (UBS), etc. La Bretagne accueille ISBlue, l'unique école universitaire de recherche (EUR) dédiée aux sciences et technologies de la mer

¹² Observatoire de l'économie maritime en Bretagne, Juillet 2021

sélectionnée et financée dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (P.I.A). ISblue est fondée au niveau national sur un partenariat prestigieux autour de 3 organismes nationaux de recherche (CNRS, Ifremer, IRD), 2 universités (UBO, UBS) et 4 Grandes Ecoles d'ingénieurs (IMT-Atlantique, ENSTA Bretagne, ENIB, l'École navale).

Pour fédérer tous ces partenaires et créer des liens avec les acteurs économiques, des initiatives de partenariat et de mise en réseau sont particulièrement actives en Bretagne, autour notamment du Campus des métiers et des qualifications (CMQ) consacré aux industries de la mer et du campus interrégional des industries navales (CINav). Plus récemment, l'ENSTA de Brest a été à l'initiative de la création de l'institut interdisciplinaire d'ingénierie maritime IngéBlue, fédérant les acteurs de l'innovation maritime dans un collectif unique. 14 établissements d'enseignement supérieur et de recherche composent IngéBlue, réunissant des capacités de recherche, d'innovation et de formation en ingénierie maritime et favorisant les synergies interrégionales.



Les principales formations maritimes en Bretagne

Dans un contexte nouveau de fortes tensions sur les compétences, où la concurrence entre secteurs et métiers est importante, les activités maritimes peinent à recruter, souffrant d'une image dégradée et d'un manque de visibilité, alors même que la plupart des secteurs sont en croissance. Le recrutement et le maintien des compétences sont souvent cités par les entreprises maritimes comme les principaux freins à l'essor de leurs activités.

Globalement les filières maritimes et leurs métiers demeurent peu connus et sont peu attractifs. Les métiers s'exercent souvent dans des environnements professionnels plutôt « fermés » et l'emploi des femmes y est très faible. Le système de formation est souvent décrit comme complexe et peu lisible pour les publics.

Aux besoins pour les métiers maritimes classiques viennent s'ajouter de nouveaux besoins en emplois et en compétences pour répondre par exemple à la décarbonation du secteur maritime (les EMR, la décarbonation du transport maritime, etc.). On constate également un besoin accru pour les métiers « maritimisés » (par exemple les métiers de l'hôtellerie exercés à bord des navires), qui concernent tous les niveaux de qualification.

Pour développer les compétences et l'emploi maritime et consolider l'offre de formations liée à la mer en Bretagne, la Région travaillera dans les prochains mois à une feuille de route en faveur de la formation maritime.

Cette feuille de route s'inscrit globalement dans les déclinaisons opérationnelles du volet orientation-formation professionnelle de la SRTES, et en particulier dans le chantier 2 « Permettre à chacun-e d'être acteur-trice de son avenir professionnel », le chantier 3 « Faire de la carte des formations professionnelles un outil dynamique d'accompagnement des parcours et des transitions », ou encore le chantier 7 « Mettre les enjeux de transition écologique au cœur de l'orientation et de la formation ».

Elle prendra appui sur les compétences régionales en matière d'information sur les métiers et les formations auprès des collégiens, lycéens, apprentis, étudiants et leurs familles, et de formation, à la fois dans les lycées, en particulier les lycées professionnels au travers de la carte des formations initiales professionnelles scolaires et auprès des demandeurs d'emploi notamment dans le cadre de QUALIF EMPLOI.

De plus, au regard des nombreux acteurs bretons investis sur ces champs d'intervention, la Région souhaite co-construire un cadre de coordination de tout cet écosystème, au service de l'attractivité et du développement des compétences et de l'emploi maritime.

Les principaux enjeux qui seront abordés dans la feuille de route Formation maritime :

- **Valoriser et rendre plus lisible l'offre de formations maritimes en Bretagne**, notamment auprès des jeunes pour en faire un vecteur d'attractivité ;
- **Promouvoir l'immersion des jeunes dans des entreprises** ou structures de l'économie maritime ;
- **Adapter l'offre de formations régionales au regard des besoins** en emplois et en compétences nouvelles et des priorités régionales (transport maritime décarboné, énergies marines renouvelables, cybersécurité maritime, etc.) ;
- **Promouvoir et faciliter l'emploi des femmes** dans les secteurs maritimes ;
- **Coordonner l'écosystème des acteurs maritimes de l'orientation et de la formation** au service du développement des emplois et compétences maritimes.

Par ailleurs, un programme de rénovation des lycées maritimes sera mis à l'étude dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement 2024-2026.

Annexe : Calendrier prévisionnel des feuilles de routes et autres politiques prévues dans la politique régionale mer et littoral

Stratégie régionale portuaire	Octobre 2023
Feuille de route halieutique	Décembre 2023
Feuille de route transport maritime propulsé par le vent	Décembre 2023
Feuille de route nautisme	Décembre 2023
Feuille de route gestion du trait de côte	Décembre 2023
Feuille de route éducation à la mer	2024
Feuille de route énergies marines renouvelables (révision)	2024
Feuille hydrogène renouvelable (révision)	2024
Feuille de route formation maritime	2024

Liste des abréviations et des sigles

AMTI	Aquaculture multi-trophique intégrée
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CCSTI	Centres de culture scientifique, technique et industrielle
CEFCM	Centre européen des formations continues maritimes
CINav	Campus de l'industrie navale
CMQ	Campus des métiers et des qualifications
CNDP	Commission Nationale du Débat Public
CNML	Conseil national de la mer et du littoral
CNTC	Comité national du trait de côte
COMER	Comité spécialisé pour la recherche marine, maritime et littorale
CPRDFOP	Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles
CRESS	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
CRML	Conférence Régionale Mer et Littoral
CRPM	Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe
DCE	Directive Cadre sur l'eau
DLAL	Développement local par les acteurs locaux
DSF	Document stratégique de façade
EMR	Energies marines renouvelables
ENR	Energies renouvelables
ENSM	Ecole nationale supérieure maritime
ENSTA	École nationale supérieure de techniques avancées
EPCI	Etablissements publics de coopération intercommunale
ESS	Economie sociale et solidaire
FEAMP	Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
FEAMPA	Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture
FEDER	Fonds européen de développement régional
GALPA	Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture
GÉMAPI	Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations
GES	Gaz à effet de serre
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIZC	Gestion intégrée de la zone côtière
IUEM	Institut Universitaire Européen de la Mer
M-CERT	Maritime Computer Emergency Response Team
NAMO	Nord Atlantique - Manche Ouest (façade)
NEB	Nautisme en Bretagne
OEB	Observatoire de l'environnement en Bretagne
OFB	Office français de la biodiversité
OMI	Organisation Maritime Internationale
P.I.A	Programme d'Investissements d'Avenir
PBE	Plan breton pour l'eau
PEC	Pôle d'excellence Cyber
PPV	Propulsion par le vent
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
Ramsar	Convention concernant les zones humides d'importances internationales
RAP	Rapport annuel d'analyse par programme
RTE-T	Réseau TransEuropéen de Transport
S3	Stratégie régionale de recherche et d'innovation
SBML	Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SFN	Solutions fondées sur la nature
SRADDET	Schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
SRDEII	Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation
SRESR	Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche
SRESS	Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire
SRTES	Stratégie régionale des Transitions Economique et Sociale
TFUE	Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
UBO	Université de Bretagne Occidentale
UBS	Université de Bretagne Sud
ZEE	Zone Economique Exclusive

Xxx xx

Xxx xx



Pour ene grande rejion de mè

**Politique rejionale pour la mè e les ebords de mè -
Pour ene Bertègn grande rejion de mè en Urope e àillou**



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | [@region.bretagne](https://www.region.bretagne)
www.bretagne.bzh